

Jacques Moins

Où va le FDF ?



Rosine Lewin

**Terrorisme :
refuser
les amalgames**

David Schelnert

**Ombres
sur
Israël**

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Nouvelle série — N° 40 (59)

8^me année — décembre 1977

Sommaire

Jacques Moins Où va le F.D.F. ?	p. 1
David Scheinert Ombres sur Israël	p. 12
Rosine Lewin Terrorisme : refuser les amalgames	p. 18
Un statut pour l'enseignement subventionné	p. 27
Courrier des lecteurs : « Philosophie et lutte des classes »	p. 34
Lire des livres	p. 38

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers,
Roger Somville, Jean Terfve

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau,
Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude
Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

CAHIERS MARXISTES

Revue fondée en 1969

INDEX
RECAPITULATIF
POUR 1977

	N°	mois
QUESTIONS POLITIQUES GENERALES		
Pierre JOYE. — Les classes sociales	31	janvier
Pierre JOYE. — Compléments sur les classes sociales	34	avril
Rosine LEWIN. — Eglise catholique et luttes des classes	32	février
Daniel DORY. — Philosophie et luttes des classes	35	mai
Pierre JOYE. — Autogestion et cogestion	36	juin
Jacques BOURGAUX. — Droit de grève et occupation des lieux du travail	36	juin
Claude RENARD. — Octobre, soixante ans après	39	novembre
Jean TERFVE. — Droits de l'homme	39	novembre
Rosine LEWIN. — Terrorisme ; refuser les amalgames	40	décembre

POLITIQUE INTERIEURE ET PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES

Claude RENARD. — Le dialogue de communauté à communauté et l'action des masses	31	janvier
Collectif des C.M. — Vivre avec le chômage	32	février
X. — Politiser les luttes	33	mars
Rosine LEWIN. — Les organisations ouvrières chrétiennes face à la crise	35	mai
Serge GOVAERT. — La gauche flamande face au problème communautaire	36	juin
Patrice GRANVILLE. — Publicités électorales et techniques de vente	36	juin
Collectif des C.M. — Le dossier Energie	37-38	sept.-oct.
JOYE et LEWIN. — Le combat des sidérurgistes d'Athus	39	novembre
Jacques MOINS. — Où va le F.D.F. ?	40	décembre

POLITIQUE ETRANGERE ET PROBLEMES INTERNATIONAUX

X. — Les interdits professionnels en R.F.A.	31	janvier
Benoit VERHAEGEN. — Recherche, technologie et développe- ment au Zaïre	33	mars
S. POBLETE, F. OSTORNOL et E. ARANEDA. — « Vencere- mos » : Chill présent	33	mars
Jorge DE SA. — Portugal an III : signification d'un congrès syndical	34	avril
Jean DU BOSCH. — Questions sur l'Europe des 9	36	juin
Claude RENARD. — Octobre, soixante ans après	39	novembre
David SCHEINERT. — Ombres sur Israël	40	décembre

ENSEIGNEMENT ET CULTURE

Un entretien avec Philippe Boesmans	31	janvier
In memoriam Armand Henneuse	31	janvier
Huguès LE PAIGE. — Les « radios libres » en Italie	31	janvier
Jacques ARON. — L'architecture du socialisme utopique	33	mars
Jean-Maurice ROSIER. — Cinéma politique ou politique du cinéma	34	avril
Louise GOTOVITCH. — L'évaluation dans l'enseignement	35	mai
Jean-Jacques HEIRWEGH. — Notes sur Rubens et son temps	35	mai
Jean CIMAISE. — Pour saluer Rubens	35	mai

	N°	mois
Roger SOMVILLE. — Rubens, l'immense provocateur	36	juin
Jean LAVACHERY. — A propos du contrôle des naissances	36	juin
Jean-Maurice ROSIER. — Une nouvelle philosophie, dites-vous ?	39	novembre
Un statut pour l'enseignement subventionné	40	décembre

QUESTIONS D'HISTOIRE

François HOUTART. — Aspects sociologiques du milieu palestinien au 1er siècle	32	février
J.J. HEIRWEGH. — Notes sur Rubens et son temps	35	mai

DEBATS — DOSSIERS — RENCONTRES

Un dossier : Vivre avec le chômage	32	février
Une rencontre : trois personnalités chiliennes ont la parole	33	mars
Une table ronde : Théâtre et politique	33	mars
Un dossier : L'énergie	37-38	sept.-oct.

- La nationalisation du secteur de l'énergie, objectif pour demain, débat aujourd'hui
- Le contexte de la crise globale
- Structures de propriété des secteurs énergétiques belges
- Stratégies patronales
- Le pétrole, un « cas »
- La concertation, élément de la stratégie patronale
- Les conditions de la nationalisation
- Les choix de l'après-nationalisation
- Une question de démocratie

Les rubriques « Livres », « Revues » ne sont pas répertoriées.

CAHIERS MARXISTES

Le numéro 60 F

Abonnement annuel 500 F

La souscription, valable pour les dix livraisons annuelles, peut être effectuée au CCP de la Fondation Joseph Jacquemotte, numéro 000-0188745-60, avenue de Stalingrad, 20, 1000 Bruxelles.

Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

Où va le F.D.F. ?

Il y a douze ans maintenant, l'apparition d'un nouveau venu sur la scène politique bruxelloise, le F.D.F., venait troubler une certaine stabilité politique. Phénomène qui pouvait paraître au départ strictement bruxellois, lié étroitement à la problématique communautaire, ce nouveau parti était condamné un peu vite par certains à une vie éphémère. En fait, au fil des années, il a étendu son influence par ses alliances dans la région et en dehors d'elle avec un RW à l'existence mouvementée, il est devenu un facteur important de la vie politique bruxelloise et nationale. Son entrée dans de nombreuses majorités communales, sa participation actuelle à la dernière équipe Tindemans, sa mutation de parti d'opposition en parti de gouvernement appellent un examen attentif de ses origines, de son développement et de ses perspectives. Il nous a dès lors paru intéressant d'étudier brièvement ses programmes de 1965 à 1976 et de rechercher à le situer sur le terrain idéologique, par rapport aux formations politiques traditionnelles, de s'interroger sur son avenir.

ORIGINE

Le F.D.F. tire son origine du « Rassemblement pour le Droit et la Liberté », né en décembre 1963 lorsque 300 personnalités du monde universitaire lancèrent, pour reprendre leur expression, une proclamation « en défense des libertés fondamentales, contre l'intolérance et le fanatisme ». Dans un style qui évoque la prose politique quarantuitarde, cet appel déclarait la guerre aux lois linguistiques de 1963 qui entendaient régler d'autorité les problèmes posés par la coexistence en Belgique des deux grandes communautés culturelles. Au départ les appelants s'élevaient contre le régime établi en matière d'enseignement dans la région bruxelloise — au nom de la liberté du père de famille — et contre l'absence de recensement linguistique (lié au problème des limites de l'ag-

glomération bruxelloise). L'appel proposait la consultation des habitants de la région bruxelloise sur son régime linguistique.

Les 300 s'adressaient aux forces politiques existantes et se proposaient d'aider à l'introduction de recours contre la législation linguistique belge devant la Commission européenne des droits de l'homme.

Sur le terrain politique, l'appel adoptait un ton angoissé agitant le spectre de la dislocation de la Belgique : « Si l'on veut réagir, si l'on veut maintenir l'existence de la Belgique — tout en apportant à la structure de l'Etat des mesures de décentralisation qui semblent nécessaires — il est grand temps de prendre conscience du danger et de ses causes ».

La formulation, à la fois vague et prudente, réclamait des réformes institutionnelles sans dépasser l'exigence d'une décentralisation assez timide.

Reprenant les mêmes thèmes dans une forme plus polémique, à la veille de la consultation électorale de 1965, naît le Front démocratique des Bruxellois francophones, qui deviendra le F.D.F. Celui-ci en se présentant aux électeurs en mars 65, affirme : « les hommes politiques ne sont sensibles aux avertissements que s'ils émanent de groupes capables d'exercer une influence en matière électorale ». De groupe de pression, le mouvement se mue en mouvement politique, bien que certains signataires de l'appel de décembre 63 ne le suivent pas sur ce terrain. Le F.D.F. tire cependant un argument de poids de ce parrainage qu'il veut prestigieux.

De plus il se pose en « rassembleur » des électeurs sur une base strictement linguistique. Pour lui « la faiblesse des milieux francophones dans le conflit linguistique est née de la dispersion des efforts ». Le F.D.F. se présente dès lors comme l'unificateur de la communauté francophone : « pour la première fois le F.D.F. réalise l'unanimité de tous les groupements qui s'occupent de la défense des intérêts et des aspirations de la communauté francophone de l'arrondissement de Bruxelles ».

Son président est alors le Professeur Brien, ses vice-présidents, MM. Defosset et Outers.

Le but est donc bien de défendre la liberté linguistique. Il unit des fédéralistes d'origine wallonne (venant des mouvements comme le M.P.W., Rénovation wallonne, le Mouvement libéral wallon et même Wallonie Libre) et des non-fédéralistes. Le programme présenté à l'électeur est volontairement limité, il s'agit de donner un coup de semonce, de « punir les parlementaires des partis traditionnels ».

De fait, à la première consultation à laquelle il participe, le F.D.F. obtient environ 70.000 voix, trois sièges de députés et un de sénateur ainsi que six conseillers provinciaux.

DEVELOPPEMENT DU FDF

Dès 1968 dans le climat passionné provoqué par l'affaire de l'Université de Louvain, les discussions au sujet du statut de la région bruxelloise, il obtient plus de 130.000 voix, cinq députés, quatre sénateurs et douze conseillers provinciaux. Son développe-

ment se poursuit à l'occasion des élections communales de 1970. Entretemps il a d'ailleurs conclu pour les élections de 1968 un accord électoral avec le Rassemblement Wallon (ce qui lui permet de se présenter avec le R.W. comme la cinquième force politique du pays).

Bientôt les deux formations souscrivent un accord politique, créent des structures communes tout en conservant leur autonomie et des programmes distincts.

En 1970 aux élections communales, le F.D.F. obtient 161 conseillers et 170.000 voix dans l'agglomération bruxelloise, il participe à la gestion de six communes, décroche des mandats de bourgmestres et se manifeste dans la périphérie bruxelloise, seul ou allié à des formations francophones qui réclament la modification des lois linguistiques. Il absorbe le petit parti Démocratie-Bruxelloise (de Fr. Persoons) composé de dissidents du P.S.C. et devient alors, toujours avec le R.W., la quatrième formation du pays aux élections de 1971, et la deuxième de la communauté francophone. Il emporte dix élus en 1971 à la Chambre, et conquiert la majorité relative dans l'arrondissement de Bruxelles.

Aux élections de 1974, il constitue un cartel avec les libéraux bruxellois dissidents. Il s'en suit un certain tassement si l'on compare l'addition des voix F.D.F. et libérales de 1971 de la Chambre aux résultats de 1974. Il obtient toutefois 9 sièges sur les 12 enlevés par le cartel. Ce résultat déçoit quelque peu le parti qui avait mis ses espoirs dans « un raz de marée », dans la foulée du succès des élections au conseil d'agglomération du 21 novembre 1971.

Le Rassemblement Bruxellois présidé par un indépendant, M. Van Ryn, président du Rassemblement pour le Droit et la Liberté, composé du F.D.F. et des libéraux bruxellois dissidents (majoritaires dans l'arrondissement), y avait obtenu, de justesse il est vrai, la majorité absolue en élus et près de la majorité en voix.

Ce mariage se défait et le F.D.F. se présente seul aux élections communales de 1976 alors que son partenaire wallon participe au gouvernement. Il conquiert un grand nombre de sièges et participe à neuf majorités communales.

Enfin aux dernières élections de 1977, après l'éviction des ministres R.W. du gouvernement Tindemans et une campagne passionnalisée à Bruxelles par les problèmes des communes de la périphérie (incident d'Overijse), le F.D.F. remporte dix sièges de députés et environ 40 % des voix dans les communes de l'agglomération bruxelloise.

LE PROGRAMME DU FDF, SON EVOLUTION, SES TENDANCES

Il est légitime de rechercher les causes du succès incontestable de cette formation qui fait le plus souvent appel aux sentiments, aux réactions affectives de l'électeur plutôt qu'au raisonnement et à l'analyse politique.

Au départ le programme du F.D.F. se veut limité et modeste (*). En préparation des élections de 1965, la nouvelle formation affirme

(*) Voir notamment le « Dossier du CRISP » : « Les partis politiques en Belgique » par L. Rowies.— N° 10 — septembre 1977.

sa volonté de dégager un programme limité sur des objectifs clairs et précis tout en développant quelques généralités sur les chances de Bruxelles « capitale européenne », carrefour de l'Europe appelé à une expansion sans précédent etc... Les documents de cette époque agitent le danger du flamingantisme et font la critique de la passivité des parlementaires francophones des trois partis traditionnels. Le F.D.F. entend notamment sanctionner ceux qui n'ont fait aucun cas de la pétition des quatre mouvements wallons qui avait en effet obtenu 120.000 signatures dans la région bruxelloise.

L'essentiel du programme se fonde sur la défense des libertés fondamentales. (Le discours est voisin de celui du Rassemblement pour le Droit et la Liberté et met l'accent sur les matières linguistiques et culturelles.)

L'objectif proposé est volontairement limité à la critique de la législation linguistique tant dans ses conséquences pour les fonctionnaires francophones et pour la population de langue française qu'en matière d'enseignement. La formation y ajoute l'exigence d'une consultation des habitants sur le régime linguistique. Le programme reste très flou en matière institutionnelle. Il avance l'idée de listes distinctes au plan linguistique dans la région bruxelloise et développe des contre-propositions en ce qui concerne l'emploi des langues dans l'enseignement et l'administration.

Il se réclame de la liberté du père de famille, s'oppose au bilinguisme à l'école primaire et demande que les services publics soient organisés en fonction des besoins de la population.

On y trouve les échos des préoccupations des fonctionnaires du régime français dont la carrière et l'avancement sont souvent compromis par la nouvelle législation linguistique. En ce sens le programme aborde des questions sociales. Au plan institutionnel il se contente d'affirmer que Bruxelles doit être un territoire national où chacun peut se sentir chez lui...

Si l'on soutient le F.D.F., « Bruxelles sera en mesure de jouer son rôle double de capitale d'une Belgique enfin unie et de capitale de l'Europe nouvelle ». Proposition assez vague qui comporte même quelque relent d'unitarisme.

L'affirmation électorale va faire évoluer le programme. Celui-ci va s'étendre, se préciser. Les alliances nouées avec le R.W. vont également faire sentir leur effet.

Ainsi le programme de 1968 insiste sur l'ancrage démocratique et fait appel à nombre de formules sonores « liberté-solidarité », « respect du citoyen » et même « civisme à la mesure européenne ».

Tout cela demanderait à être précisé. Il semble que certains rédacteurs espèrent une intervention de la Cour européenne des droits de l'homme pour régler les problèmes communautaires internes... On trouve aussi dans les textes de l'époque une dénonciation de la partitocratie, un respect affiché de la Constitution qui paraît ressortir de préoccupations surtout juridiques qui ne tiennent guère compte de l'évolution de la société depuis l'indépendance du pays. Le rôle des partis, moteurs de la vie démocratique ne paraît pas apprécié. Il serait plus juste à notre sens de dénoncer le peu de vie démocratique de certaines formations et le poids que peuvent

prendre des états-majors politiques dans la vie du pays. L'emploi du terme « partocratie » est dangereux, générateur d'équivoques; d'aucuns n'hésiteront pas à lui trouver des relents de rexisme.

Il faut d'ailleurs reconnaître que les équivoques sont nombreuses dans les textes politiques du F.D.F. Bien souvent les affirmations, les énonciations peuvent entraîner plusieurs interprétations.

Le programme de 1968 commence à aborder, très timidement, les thèmes économiques et sociaux. Il s'interroge sur l'avenir économique et social de Bruxelles qui serait compromis, il constate l'essoufflement de l'économie bruxelloise. Il en impute la cause à la politique « flamingante » du pouvoir qui s'efforcera de défavoriser, d'étrangler la région centrale du pays. On peut y lire (page 11) :

« A cet essoufflement de l'économie bruxelloise s'ajoutent les difficultés de pénétration dans l'agglomération, l'absence de voies de contournement pour le trafic lourd, un manque de coordination entre les diverses communes bruxelloises, une absence d'adaptation de la politique sociale aux besoins de la région, d'une région où l'activité tertiaire est plus importante que partout ailleurs et où l'industrie, par la force des choses, doit s'orienter de plus en plus vers la fabrication de produits élaborés. »

Sur le terrain institutionnel, les revendications se précisent et s'appuient sur les initiatives prises au Parlement notamment par le sénateur Lagasse, auteur d'une proposition de statut de Bruxelles. Le F.D.F. propose la consultation des Bruxellois sur un statut spécial qui suppose la fixation définitive des limites de la région. Il s'élève contre l'idée d'un conseil paritaire pour gérer la région bruxelloise et propose l'élection d'un conseil régional qui devrait se charger des compétences dont en fait le pouvoir central s'est emparé abusivement.

L'accent reste mis sur l'opposition aux lois linguistiques du 2 août 1963 dans l'enseignement et l'emploi des langues dans l'administration. La propagande prend une tonalité plus fédéraliste ou en tout cas résolument régionaliste. Peu à peu le programme s'étoffe et des précisions sont apportées sur des thèmes non étroitement linguistiques. En 1965 la formule passe-partout consistait à déclarer : « le comité directeur aura à définir progressivement ses positions dans toutes les questions où un large accord serait susceptible de se réaliser ». Trois ans plus tard, le F.D.F. réclame des dispositions relatives à la localisation des industries dans la région bruxelloise, dessine une politique des transports, des espaces verts, parle de lutte contre la pollution, de coordination des services publics (pompiers, hygiène, police) de simplification de l'administration, de rationalisation de la politique foncière (la formule reste prudente) et il aborde également le thème des revendications wallonnes (surtout au plan économique) il entend les soutenir au nom de la solidarité Bruxelles-Wallonie.

En politique internationale, les formules vagues abondent bien qu'une certaine recherche vise à se dégager d'un suivisme atlantique trop accusé. Le F.D.F. insiste surtout sur le caractère et les options résolument européennes du mouvement. La formation a le secret des formules passe-partout qui peuvent contenter tout le monde sans s'engager nettement.

Il est par exemple facile de réclamer une politique de sécurité sociale à la fois plus humaine et plus rationnelle, de réclamer le droit de vote à dix-huit ans et de souligner l'importance du rôle des femmes et des jeunes dans la société.

Au fil des ans, le mouvement se mesure de plus en plus avec des thèmes de politique générale et veut rencontrer l'objection qui lui est faite d'être un mouvement strictement linguistique exploitant les réactions épidermiques des Bruxellois francophones.

« Nous aurons l'occasion de démontrer, relève la plate-forme électorale de 1970 à l'occasion de la consultation communale, que le F.D.F. n'a pas que des préoccupations linguistique et communautaire, qu'il a une vocation culturelle, économique et sociale et entend travailler sans relâche à la réalisation de *tous* ses objectifs ». Il ne s'agit plus de « punir » quelques parlementaires, ou de lutter pour le retrait de certaines dispositions légales mais bien de dessiner un programme général, de devenir une formation à part entière. Le F.D.F. doit alors se mesurer avec les grandes questions politiques et sociales. Si sur le terrain institutionnel ses choix se précisent, en 1970 il adhère en bloc aux thèses fédéralistes du R.W. il reste volontairement flou sur le terrain économique et social et s'en tire volontiers par des affirmations générales qui évitent les options de société. Laissons-le s'expliquer (brochure F.D.F. 70 p. 7) *« Mais ce respect témoigné aux idéologies respectives des électeurs qui lui feront confiance n'empêchera pas le F.D.F. de dégager aisément, en son sein, un dénominateur commun d'action conforme aux devoirs — notamment économiques et sociaux — de notre temps : il lui suffira de retenir ce que ces idéologies distinctes ont de meilleur et d'en éviter les insuffisances ou les excès de caractère partisan ».*

Ce projet ambitieux est téméraire. Comment opérer la fusion de ce qui dans les options socialistes et libérales par exemple est le ... meilleur ? D'autres l'ont déjà tenté, pour aboutir seulement à la confusion.

Mais l'électeur bruxellois, toujours orienté vers les préoccupations linguistiques, réelles mais gonflées démesurément par des conflits passionnalisés, ne paraît pas sensible à cette confusion dans les choix. De plus les objectifs sur le terrain spécifiquement bruxellois vont se précisant. Toutefois le F.D.F. n'indique pas la plupart du temps les moyens de réaliser les revendications mises en avant. Cependant il en vient à réclamer la subordination de l'économie de marché à l'intérêt général ainsi que la protection de l'Europe contre la mainmise des capitaux extra-européens. Serait-il favorable aux multinationales européennes ? Le mirage giscardien comporte des tentations. Depuis 1974 il va réclamer des conseils de surveillance au sein des grandes entreprises (ni cogestion, ni contrôle ouvrier et tout le monde est content), un comité de contrôle de l'énergie. Il se préoccupe des travailleurs indépendants en invoquant la parité sociale, la pension nationale, etc... Ces programmes constituent plutôt un inventaire de revendications qu'un ensemble cohérent, qu'un projet de modification de société. Des idées sont lancées un peu dans toutes les directions notamment au Congrès de 1972.

A cet égard les positions prises en matière fiscale lors de la dernière campagne électorale nous paraissent démonstratives. Le programme « Bruxellois maître chez soi » souligne, c'est l'évidence, qu'il n'y a pas de solution fiscale pure du problème financier actuel. Les contribuables doivent donc résister; leur sacrifice ne servirait à rien. « Tous les contribuables, des puissantes sociétés financières au pensionné » ?

L'impôt augmenté sur les successions ? voici la réponse du F.D.F. :

« Le gouvernement a envisagé aussi l'augmentation des droits de succession qui sont restés modérés en Belgique, mais il faudrait une aggravation considérable de ces impôts pour obtenir un rendement proportionné à l'ampleur du déficit. On toucherait ainsi à la sécurité familiale à peu près pour rien. »

Dès lors ne bougeons pas et maintenons le statu quo au nom de la défense de la famille.

L'impôt sur le capital ? Le F.D.F. y est opposé :

« Nous préférons que soit étudiée une charge temporaire compensatoire frappant les bénéficiaires spéculatifs de ceux qui ont obtenu des biens réels importants grâce à des emprunts à terme qu'ils remboursent aujourd'hui en monnaie de singe. »

Mais il ajoute prudemment :

« Cet enrichissement-là n'est pas entièrement légitime (soulignons l'entièrement) encore doit-il servir partiellement à revaloriser l'épargne constituée en francs nominaux et injustement amputée par l'inflation. »

La solution ? Le problème des finances publiques doit se régler en bonne partie par une compression des dépenses publiques. Lesquelles ? Un silence prudent sur cette affirmation.

Quant à la réforme des entreprises qui a entraîné des débats passionnés, le F.D.F. ne veut mécontenter personne; il constate que *« la participation des travailleurs et celle des cadres peut se faire de diverses façons, et en une telle matière des initiatives devraient être prises par la voie de conventions collectives avant de faire intervenir le législateur ».*

Toutefois lorsque la nouvelle formation aborde les problèmes de l'environnement et de l'aménagement du territoire, elle défend une série de thèses progressistes. Elle en vient à s'interroger sur le droit de propriété et à en proposer, très discrètement il est vrai, la limitation. Le F.D.F. proposera en 1971 d'insérer dans la Constitution un article 11 bis ainsi rédigé : « La loi crée des obligations et servitudes d'utilité publique, à charge de la propriété en vue de protéger l'environnement contre toute forme de pollution ». Autrement dit : propriété oblige. Il prend donc ses distances vis-à-vis de la conception libérale traditionnelle de la propriété tout en s'alliant dans le même temps sur le terrain électoral avec ses défenseurs les plus acharnés.

De même dans le domaine de la politique internationale on ne peut dénier au F.D.F. une certaine originalité jointe à une coloration très européenne (*).

(*) Bruxelles, qui a une vocation européenne particulière que justifient la géographie et l'histoire la plus récente, doit opter pour tout ce qui confère à l'Europe sa personnalité et son indépendance :

— *Indépendance militaire*, par la dissolution simultanée des blocs et une

Mais il ne sort guère sur ce terrain de prudentes généralités qui permettent à ses mandataires de prendre des options divergentes et parfois contradictoires face à des problèmes concrets. Il en est ainsi par exemple à propos de la délicate question d'Israël et des droits du peuple palestinien. On voit des députés F.D.F. dans les comités appuyant les tenants du sionisme et d'autres soutenir les revendications les plus radicales du monde arabe. Il est vrai que le F.D.F. se vante de ne pas avoir d'idéologie ou du moins de vouloir dépasser celles qui existent.

LE CHOIX IDEOLOGIQUE DU FDF

Le refus de se réclamer d'une idéologie permet au F.D.F. de se présenter comme un parti pas comme les autres.

Son but : « *rassembler par-delà les tendances philosophiques et religieuses, les conceptions économiques, les différences sociales, tous ceux qui ont foi dans la langue et la culture française et qui participent au même idéal de démocratie authentique* ».

En fait il écarte les idéologies « traditionnelles » pour les remplacer par un acte de foi en la francité qui est bien vague, on nous l'accordera. Dans le même temps toutefois le mouvement sent le besoin de faire état de l'idéal de démocratie qu'il qualifie d'authentique. N'est-ce pas déjà un choix idéologique ?

Parti qui se définit comme strictement bruxellois et francophone, il affirme son amour d'une langue et de ce qu'elle peut apporter. La tendance à glisser vers les outrances chauvines, à opposer à l'amour d'une langue l'hostilité vis-à-vis de tout ce qui est lié à l'autre communauté linguistique de Belgique est dangereusement présente dans ses prises de position. Il n'évite pas toujours l'écueil raciste.

Dans la propagande, assimilant toute la Flandre au C.V.P., ce qui reste une outrance politique que le P.S.B. wallon n'a pas hésité à reprendre lors de la dernière campagne électorale, il adopte des positions anti-flamandes associant un peu vite les mouvements flamands au fascisme, à la collaboration, etc... (une affiche restée célèbre de Manneken-Pis en bagnard montre jusqu'où peut aller ce style « non idéologique »).

L'amour de la démocratie proclamé généreusement, la défense des droits de l'homme assorti de majuscules, joints à la proclamation d'un civisme à la mesure européenne qui demanderait lui aussi à être précisé, restent des formules un peu courtes dans la pratique quotidienne.

politique européenne de sécurité;

- *Indépendance économique*, par la mise en cause de l'actuelle « organisation » du système monétaire international par le contrôle des investissements extra-européens, par une action efficace des Européens dans la promotion des techniques de pointe et le développement des politiques de recherches, par un développement des échanges avec les pays de l'Est et ceux du Tiers Monde;
- *Indépendance politique* par une action d'émancipation européenne à l'égard des super-grands.

La politique européenne de notre pays doit avoir pour objectif premier la mise en place d'une « Europe européenne » : c'est par cette voie que nous retrouverons un rôle actif sur le plan mondial. (Programme du F.D.F. 1971, page 57.)

Lorsqu'il s'agit, dans le concret, de se prononcer sur l'évolution de la démocratie, sur l'avenir de nos institutions, enrayées suivant une expression célèbre, les choix restent indécis. Le discours débouche volontiers sur la dénonciation de la partitocratie, l'opposition au rôle grandissant des partis et des groupes de pression (les syndicats sont souvent visés) dans notre vie sociale. Cette vision très traditionnelle de la vie politique peut étonner pour un parti qui se proclame nouveau. A y regarder de plus près on peut le comprendre. En effet, le F.D.F. est animé par de nombreux juristes déçus par les formations traditionnelles et soucieux de traduire le mécontentement des électeurs devant certaines prises de position adoptées en dehors de tout contrôle démocratique. Dès lors la tentation est grande de rechercher dans le fonctionnement harmonieux des institutions la solution aux affrontements sociaux. Semblable attitude fait cependant fi de l'évolution actuelle du corps social où les associations les plus variées, les mouvements organisés sont appelés à jouer un rôle toujours plus important. Certes la démocratie demande à être élargie, au niveau des institutions traditionnelles de la démocratie déléguée comme au niveau de la démocratie de base née des luttes sociales et politiques. Vouloir revenir à une démocratie où les partis politiques joueraient un rôle moins important est illusoire et comporte des dangers pour la démocratie elle-même. Comme il est illusoire de développer un discours sur la moralisation nécessaire des mœurs politiques sans rechercher les causes de cette altération des mœurs, sans dégager le rôle corrompeur des puissances financières.

Le F.D.F. ne met pas en cause le régime mais les structures de l'Etat. Une fois celles-ci modifiées, tout pourrait continuer comme par le passé et la « machine » fonctionnerait à nouveau convenablement.

La nouvelle formation glisse volontiers vers les pratiques politiques les plus traditionnelles et n'hésite pas à faire appel aux ressources du système politique en place. Si le F.D.F. n'échappe pas à une analyse de la crise, le jugement qu'il porte reste fumeux. Il y voit une « crise du système des valeurs occidentales et la mise en cause des objectifs du système ». Comment en sortir ? : « Les tensions sociales rendent difficile l'organisation d'un effort en vue d'assurer de nouveaux progrès ». Cela rappelle étrangement le discours sur le bien commun. On peut se demander si, en fin de compte, son idéologie ne serait pas tout simplement le maintien des situations acquises, au prix de certains changements institutionnels, permettant une meilleure participation des citoyens à la vie sociale pour que rien de fondamental ne change.

La finalité du mouvement est définie dans un dernier document électoral en ces termes : « *Le F.D.F. estime que le mode de développement importé des Etats-Unis et basé sur une consommation publique et privée anarchique et dispendieuse doit céder le pas à l'émergence de besoins d'un autre type dont la finalité n'est pas seulement marchande mais qui vise à l'épanouissement culturel et moral de la personne* ».

En fait chacun y trouve ce qu'il souhaite. Cela n'est pas surprenant. Le F.D.F. résulte de la conjonction de personnes issues des familles idéologiques traditionnelles. Pour mieux assurer sa cohé-

sion, un soin particulier est d'ailleurs mis dans la confection des listes où l'on assure un équilibre « tripartite » malgré la méfiance affichée pour l'idéologie. Une commission des sages fonctionne à ce propos. Il s'agit du groupe des neuf comprenant trois membres de chaque « grande famille idéologique ».

Si en principe le F.D.F. entend s'écarter des idéologies traditionnelles, dans la pratique il y retourne.

Certes il réussit à dépasser des clivages d'ordre philosophiques ou socio-économiques.

Toutefois ce que la formation politique gagne en extension, en s'adressant à toutes les couches sociales, elle le perd en clarté dans son dessein politique à long terme.

Aussi peut-on s'interroger sur l'avenir du F.D.F. sans pour autant l'enterrer trop hâtivement.

AVENIR DU FDF

On pourrait supposer qu'une fois réglé l'aspect institutionnel des problèmes communautaires, la nouvelle formation est appelée à disparaître. Mais pourrait-on parler de solution définitive d'un problème de cet ordre dont les implications culturelles et sociales sont toujours vives ?

De plus, par la force des choses, le F.D.F. est conduit à se mesurer avec toutes les questions économiques et sociales. Lorsqu'il affirme sa solidarité avec la Wallonie, il le fait au nom de principes culturels mais aussi en réclamant un nouveau développement économique pour cette région. Lorsqu'il s'empare de positions communales, lorsqu'il recherche au prix d'une alliance avec le P.L. le pouvoir au niveau de l'agglomération et s'interroge sur ses alliances de demain à la région, il devient une formation politique comme les autres dont l'objectif, la stratégie est de devenir force de gouvernement. Avec quelles intentions ? Cela, c'est une autre histoire.

Son expérience actuelle aidera-t-elle à répondre à cette question ? Son entrée au gouvernement se fait avec la seule justification d'aider à la solution du problème communautaire, de procéder aux réformes de structures politiques. Au rythme où vont les choses en Belgique, cela justifie déjà son action aux yeux de ses électeurs dans les deux législatures à venir. Mais l'analyse même succincte de son action nous montre qu'il s'efforce de répondre à des aspirations confuses dégagées dans le climat politique bruxellois. La gauche traditionnelle n'a pu y présenter avec crédibilité une solution aux problèmes communautaires. Trop longtemps divisés sur ce terrain, les socialistes sont souvent apparus comme prisonniers d'un parti unitariste. Les communistes qui ont eu le mérite de proposer un statut de la région bruxelloise qui entre peu à peu dans la réalité n'ont pas eu l'impact numérique suffisant, quant aux organisations syndicales elles se sont longtemps et aujourd'hui encore tenues à l'écart de ces problèmes. Mais il y a un autre espace que le F.D.F. s'efforce de couvrir. Lorsque les Bruxellois francophones agitent les questions de libertés, de consultation des habitants, ils traduisent confusément une aspiration à une nouvelle manière de faire la politique, ils entendent y être associés davantage sans pour autant participer à des structures en place.

Ce besoin de liberté et de démocratie, il semble bien que dans l'avenir il sera ressenti toujours plus nettement par des groupes sociaux très divers.

Comment éviter qu'il se limite à une protestation anarchisante, à un refus des structures existantes sans pour autant trouver une réponse adéquate aux exigences de la société ? Le F.D.F. apparaît parfois comme porteur de cette revendication d'une démocratie élargie. Même si sa politique reste très traditionnelle dès qu'il partage le pouvoir. De plus, les réalités économiques et sociales de la région bruxelloise pèsent sur les options qu'il est amené à prendre souvent dans l'équivoque.

Il ne suffit pas de dégager des programmes, il faut les faire entrer dans la réalité.

Le divorce entre la pratique de certains mandataires communaux et les déclarations claironnantes en matière d'aménagement du territoire a déjà déçu bien des espérances. Se déclarant un parti sans idéologie, le F.D.F. reste en fait perméable à toutes. Cependant cette « plasticité » l'ouvre à toutes les formes nouvelles de vie sociale. Il faut constater par exemple qu'alors que les formations traditionnelles, à l'exception des communistes, ont marqué plus que des réserves vis-à-vis de l'action des comités de quartiers, le F.D.F. s'y est souvent montré comme un partenaire ouvert et attentif, hostile à l'autoritarisme du pouvoir central.

On peut y voir une preuve de plus de son électoralisme. Mais il y a bien davantage. Recherchant son espace politique, il a tout naturellement tendance à couvrir les terrains qui ne sont pas occupés par les forces qui soutiennent ou qui, à des degrés divers, contestent le pouvoir en place. Certes les réponses qu'il donne sont souvent ambiguës et fréquemment technocratiques. Mais il serait dangereux de n'y voir que la recherche d'un second souffle.

Dans certaines circonstances et sous la pression des événements le F.D.F. peut être amené à opérer des choix plus fondamentaux, à se qualifier plus nettement vis-à-vis d'autres forces politiques et des projets de changement de société. Il ne pourra le faire qu'au prix de plus de clarté dans ses alliances et ses options.

Cette exigence de clarté peut entraîner en son sein des remises en cause, des retours vers des familles idéologiques traditionnelles et des tensions internes. Celles-ci paraissent bien inévitables entre ceux qui, souvent dans une optique technocratique, veulent participer au changement, réformer la société et ceux qui, s'appuyant sur les passions linguistiques, se servent du mouvement pour assurer leur carrière politique sans heurter les options les plus traditionnelles ou se départir de leurs orientations conservatrices.

En ce sens le F.D.F. a deux âmes. Pourra-t-il se dégager des équivoques qui le servent actuellement mais devront se dissiper demain sous la pression des réalités ? L'avenir nous l'apprendra. Mais beaucoup dépend à ce sujet de l'action des forces de la gauche, de leur capacité à donner une réponse aux problèmes que posent le nécessaire élargissement de la démocratie, la défense de la région bruxelloise, la transformation de la société.

Ombres sur Israël

Les Cahiers marxistes ont reçu sur Israël le témoignage d'un écrivain belge qui a toujours tenu à assumer sa Juïté. Militant progressiste, David Scheinert a le mérite de résister aux pressions frénétiques des milieux sionistes en faveur d'une solidarité inconditionnelle avec l'Etat d'Israël.

Nous le remercions de sa contribution.

La Liberté est à la mode. Jamais on n'en a autant parlé. Elle est devenue non un objectif réel, mais une arme de propagande politique, un attrape-nigauds. Une campagne d'intoxication est menée depuis plusieurs années par tous les médias occidentaux, avec des moyens financiers énormes, parfois d'une manière primaire, parfois avec une subtilité diabolique, pour dénoncer les atteintes à cette Liberté par les régimes communistes de l'Est. En réalité, le mot Liberté est une étiquette qui trompe sur la marchandise, sur le contenu. Derrière cette Liberté mythique, qui sert de miroir aux alouettes et fait battre le cœur des gens honnêtes et naïfs, se cache une autre liberté : celle qui permet au plus fort d'étouffer le plus faible et au riche de dépouiller le pauvre. Dès lors, pour être concret et crédible, faut-il parler de libertés au pluriel, avec une modeste minuscule.

Les libertés de penser, ou plutôt d'exprimer publiquement sa pensée — mais quelle « pensée » ? (1) — de se réunir ou de se déplacer, sont importantes, mais elles ne sont pas les seules. Celles qui intéressent au premier chef la grande majorité de la population du globe, sont les libertés de travailler, de manger à sa faim, de se vêtir, d'avoir un toit, de se soigner convenablement, de s'instruire, de se cultiver, de se distraire. Les premières font encore

(1) Faut-il laisser s'exprimer librement la haine raciale ?

problème dans certains pays de l'Est. Il y a toutefois une différence fondamentale entre ceux qui, comme les progressistes et les communistes de l'Ouest, parce qu'ils ont toujours combattu pour des libertés concrètes obtenues d'abord à partir d'une désaliénation économique, savent faire la part des choses, ne pas cacher les « ombres » de l'U.R.S.S. — les critiquer d'une manière constructive — mais aussi montrer ses « lumières », et ceux pour qui la Liberté n'est qu'un prétexte, le camouflage d'une machination anti-communiste. A ceux qui prétendent être indignés par les atteintes à la Liberté en U.R.S.S. et qui, à l'Ouest, mènent grand tapage en faveur de cette Liberté, on pourrait demander pourquoi leur vertueuse indignation s'est systématiquement limitée à l'Est communiste et pourquoi leurs protestations ont été tellement discrètes, voire nulles, quand des intellectuels ont été persécutés pendant cinquante ans par le régime fasciste de Salazar, quand des centaines de milliers de communistes ont été exterminés en Indonésie — un véritable génocide — quand, au moment de la guerre d'Algérie, des militaires français ont torturé des fellaghas, quand les paras américains, sous la conduite du Capitaine Medina et du lieutenant Calley ont assassiné à My Lai des paysans vietnamiens dont ils ont reconnu eux-mêmes plus tard l'innocence, quand les autorités de la République Fédérale Allemande, par leur loi du « Berufsverbot », ont privé de la liberté de travail des citoyens dont le seul crime a été d'avoir des sympathies pour l'extrême-gauche, quand des prisonniers politiques ont été sciés vivants par des fascistes argentins, avec la bénédiction publique (à Lille) de Mgr Lefebvre, autre apôtre de la Liberté, quand les policiers sud-africains ont abattu sans sommation des écoliers noirs, les privant de la liberté suprême, celle de vivre, quand des Américains attentent à la dignité de leurs « niggers », voire parfois de leurs Juifs, quand les Juifs eux-mêmes...

Car enfin, si la bourgeoisie réactionnaire juive participe bruyamment à cette campagne, à ce battage qui n'a, évidemment, pas pour but la défense de la liberté de penser — le cadet des soucis des politiciens occidentaux — mais, primo, de protéger la Liberté du Grand Capital, secundo, d'écarter l'électorat de la tentation d'une option communiste et tertio, d'affaiblir, de disloquer le Bloc communiste de l'Est, et n'est donc en rien l'action humanitaire qu'elle prétend être, mais une froide affaire économique, politique et stratégique qui doit déboucher, si nécessaire, sur un affrontement mondial, il faudrait, en admettant l'inadmissible (2), que cette bourgeoisie n'ait rien à se reprocher, que ses mains soient propres... Or, ce qui la caractérise, comme toutes les bourgeoisies d'ailleurs, mais qui est accentué chez elle par une « houtzpah », un aplomb très particulier, c'est son pharisaïsme, son confort moral, sa bonne conscience : l'autocritique n'est pas considérée comme l'expression d'un attachement profond aux valeurs positives de l'humanisme juif et d'un désir de les concrétiser, mais soit comme du masochisme, soit comme de l'eau versée au moulin des antisémites, soit — le cas est classique — comme de la trahison. Qu'on ne se hasarde pas, si on est Juif, à critiquer les Juifs ou Israël. Ces grands défen-

(2) A savoir que le but de cette campagne aurait réellement en vue la défense de la Liberté...

seurs de la Liberté que sont les professionnels juifs du « hérem », de l'excommunication, du musellement intellectuel traiteront aussitôt l'insolent d'ennemi, de rénégat, eux qui, parfois, n'hésitent pas à s'acoquiner avec les antisémites les plus enragés, pour autant, bien entendu, que cet antisémitisme soit accommodé à la sauce anti-communiste ...Il serait temps pour ces Juifs bourgeois de se convaincre, pour reprendre les mots de Marguerite Yourcenar, « qu'ils ne sont nullement les plus purs », bref, de cesser de se prendre pour le nombril de l'univers...

Récemment, Wladimir Rabi a eu le malheur de déplorer dans « Le Monde », avec modération cependant, le fanatisme religieux de certains Israéliens, qui risque de les mener au désastre. Il s'est aussitôt attiré l'anathème d'un de ces excommunicateurs particulièrement vindicatifs. Il faut aller plus loin que Rabi, non par goût du scandale, mais par respect de la vérité, pour les mêmes raisons que celles qui ont poussé, au moment de la guerre d'Algérie, le journaliste communiste Henri Alleg, dans son livre « La Question », et l'écrivain catholique François Mauriac, dans son « Bloc-Notes », à révéler et à condamner les tortures des fellaghas par des militaires français. Sans employer de grands mots, ce n'est pas seulement le droit d'un intellectuel juif de dénoncer les excès, les injustices, les anomalies qu'il découvre dans son camp, c'est aussi son devoir. Que la bourgeoisie réactionnaire juive n'espère pas, une fois de plus, étouffer les critiques en recourant à l'argument d'Auschwitz. Que les morts reposent en paix et ne servent pas à justifier les iniquités des vivants. Au demeurant, le fait d'avoir souffert n'empêche ni d'en commettre ni même de faire souffrir...

Vladimir Jabotinski, leader revisionniste — tendance sioniste maximaliste — a déclaré un jour que le peuple juif deviendra normal quand il aura ses voleurs et ses prostituées. Ce jour est arrivé et la réalité dépasse les espérances de Jabotinski — pour autant qu'on puisse confondre un peuple avec ses maquereaux, ses putains et ses malfrats — puisqu'Israël est, à ma connaissance, le seul pays « normal » à avoir l'honneur de compter parmi les membres de son parlement un député recherché pour malversations par une justice étrangère et qui, comble de normalité, a été incapable de prêter serment à la Knesseth dans la langue du pays... On peut néanmoins être convaincu que la bourgeoisie réactionnaire juive trouvera d'excellentes raisons à cette élection d'où la Liberté sort immaculée... Elle n'est jamais à court d'arguments quand il s'agit de ronronner d'autosatisfaction...

La religion juive a servi de règle de vie personnelle et sociale. Dans la Diaspora, elle a déterminé pendant des siècles les frontières nationales spirituelles des fils d'Israël et contribué à la maintenance du judaïsme. De là à affirmer qu'aujourd'hui, le peuple juif tout entier est religieux et que donc « les Juifs non religieux, pour autant qu'ils se réclament d'un judaïsme (3), sont aussi religieux, sans le savoir », comme le fait dans « Le Monde » l'excommunicateur de Wladimir Rabi, qui lui, évidemment, sait tout, il y a de la marge... Il y en a encore davantage à tolérer la véritable paranoïa dévote qui s'est emparé de ces Israéliens qui, pour empêcher

(3) Lequel ?

les voitures de rouler le samedi, ont tendu un câble au travers d'une rue et provoqué la mort d'un conducteur. Cet incident n'est pas le premier du genre. Le fanatisme catholique qui a abouti à l'Inquisition est haïssable, mais l'intolérance religieuse juive ne l'est pas moins. Et ces excités, qui ont bénéficié de l'indulgence d'une police au service d'un ministre appartenant à un parti religieux, en voulant imposer à autrui — et la Liberté ? — le respect du troisième commandement sur le repos sabbatique, ont eux-mêmes violé le cinquième qui interdit l'homicide, et sont devenus des criminels involontaires, mais des criminels tout de même...

Quelque 350.000 Israéliens ont émigré, pour la plupart aux Etats-Unis, et, si l'on en croit le Général Sharon, « graduellement New-York devient la première ville israélienne du monde ». Qui a vu à la télévision, certains de ces émigrés confier à un reporter ouest-allemand, avec un sourire entendu qui démentait leurs propos, qu'ils ne se trouvaient que provisoirement aux Etats-Unis et qu'ainsi que l'a déclaré l'un d'eux devant son magasin, « il rentrerait l'année prochaine au pays » — avec pour seul commentaire du journaliste : « Ça fait cinq ans qu'il raconte la même chose. » — qui les a entendus parler sans complexes de « leur pays, l'Amérique et de leur patrie, Israël », doit éprouver un sentiment de malaise, de honte ou de colère. Car enfin, si nul ne leur conteste le droit de s'installer, même au Pôle Nord, si cela leur chante, si nul ne sous-estime l'insécurité et les difficultés économiques qui règnent en Israël, pourquoi avoir tant clamé leur attachement à Sion, leur besoin intense d'un retour aux sources, leur mépris pour les « rénégats » qui refusaient de les rejoindre en Israël, si le pays de leurs aïeux, ces grands patriotes le lâchent pour une liasse de dollars, pour ce que le poète hébreu Bialik appelait des « marmites de viande » ? Pourquoi surtout s'être associés à cette hypocrite campagne qui consiste à crier sur tous les toits que les Juifs soviétiques ne rêvent qu'à Israël, alors qu'en réalité, certains Juifs d'U.R.S.S. voudraient s'établir dans ce « paradis » que sont pour eux les Etats-Unis, où ils retrouveront, ironie du sort, leurs frères Israéliens qui les avaient incités à grands cris à venir en Israël qu'ils ont eux-mêmes quitté ?...

Tous les Israéliens sont en principe égaux devant la loi. En est-il bien ainsi dans les mœurs, dans la pratique, dans l'existence quotidienne ? Et je ne parle évidemment pas des Israéliens d'origine arabe, dont la bourgeoisie réactionnaire juive affirme que s'ils se plaignent d'une certaine discrimination, c'est à tort, parce que ce sont des Arabes, des éternels mécontents, « des ennemis en puissance »... On pourrait en discuter longuement, surtout après avoir entendu parler des Israéliens juifs de leurs compatriotes arabes « sans aucun racisme, mais... » Ce n'est pourtant pas aux Arabes d'Israël que je pense, mais aux Juifs eux-mêmes, à une certaine catégorie de Juifs. Les témoignages invoqués ici ne sont pas d'origine communiste — officine du diable... — mais puisés à la pure source bourgeoise... Ils font état de l'existence en Israël d'un « Lumpenproletariat » nord-africain où se recrutent — à cause de leurs pénibles conditions de vie — les contestataires les plus virulents, les plus nihilistes, voire même des délinquants qui, sans être les parrains de cette Maffia dont il a beaucoup été question ces derniers temps, n'en sont pas moins dangereux. Ces Juifs de seconde zone, groupés dans un ghetto — en Israël... — appelé avec

une ironie amère « Hatikvah » (l'espoir), ont une existence tellement humiliante, que certains ont préféré retourner dans leur Maghreb d'origine. La bourgeoisie réactionnaire juive peut contester l'existence d'une discrimination « ethnique » en Israël — si le mot « raciste » la gêne — encore qu'on ne voit pas pourquoi cet Etat, grand ami de l'Afrique du Sud et fidèle allié des Etats-Unis, échapperait à des pratiques courantes chez ses associés. Mais ce qu'elle ne peut contester, c'est le mécontentement violent des Juifs nord-africains. Et s'ils se plaignent, ce n'est tout de même pas pour obéir aux mots d'ordre de Moscou...

Lorsque les journaux « Der Spiegel » et « Sunday Times » — qui eux non plus ne sont pas communistes — ont parlé des tortures exercées par des Israéliens sur des Arabes, l'émotion des démocrates juifs a été grande. Etait-il imaginable que les victimes, ou leurs enfants, se transforment en bourreaux ? Le sentiment poussait à répondre par la négative, mais la raison murmurait que le fait d'avoir été persécuté n'empêchait pas nécessairement de persécuter à son tour. Il fallait donc obtenir des documents irréfutables sur ces faits odieux et avoir le courage de dire publiquement une vérité pénible.

Je n'ai eu de cesse que je n'aie obtenu des renseignements dignes de confiance. Il en est qui émanent des milieux communistes israéliens. La bourgeoisie chauvine juive aurait tort de les récuser, elle qui, au lendemain de la dernière guerre, n'a pas fait la fine bouche devant les témoignages des rescapés communistes des camps de concentration sur les tortures subies par leurs camarades juifs... Les autres documents m'ont été envoyés par le secrétariat anglais d'Amnesty International. La même bourgeoisie pourrait difficilement les contester, elle qui accepte sans broncher toutes les informations d'Amnesty, du moment que ces informations concernent la situation des Juifs en U.R.S.S... Curieusement, les faits rapportés par Me Félicia Langer, Me Léa Tzemel et M. Eytan Grossfeld, tous communistes — et, évidemment, « ennemis d'Israël », puisqu'ils révèlent ce qu'on voudrait cacher... — et qui se rapportent aux brutalités exercées par la police israélienne sur de jeunes Palestiniens arrêtés en 1976 à Jérusalem, sont moins atroces, sinon moins scandaleux, que ceux recueillis par Amnesty International et qui sont relatés dans un document sobre, modéré et d'autant plus accablant. Ce rapport signale que « des pratiques similaires peuvent se produire dans les pays limitrophes ». Il reconnaît « la nature libérale » du régime israélien, mais regrette d'autant plus « l'existence de pratiques « abhorrent » (répugnantes) pour la conscience de l'humanité ». Le rapport se limite à quelques cas qui ont pu être étudiés et vérifiés : des Arabes, civils en général, arrêtés en 1967, 68 et 69. Les détails ? Israël, là aussi, est devenu un Etat « super-normal »... Toute la panoplie du parfait tortionnaire : courant électrique sur les parties génitales, doigts écrasés, dents brisées, cigarettes allumées appliquées sur la peau, etc. Amnesty International avait proposé au gouvernement israélien la constitution d'une Commission d'Enquête. Les autorités n'ont pas dit non — pas si bêtes... — mais ont semé des obstacles. Amnesty est revenu à la charge et n'a plus reçu de réponse. Dernièrement, un groupe de juristes américains qui a visité Israël, a confirmé l'existence de tortures dans ce pays.

Certes, ce journaliste sioniste d'un chauvinisme agressif et imbécile qui, les pieds au chaud à Paris, serait prêt pour la soi disant « survie d'Israël » à le précipiter, ainsi que l'univers, dans une catastrophe de fin du monde, dirait avec la bonne conscience des crétins que la torture est une riposte légitime à des actions dangereuses pour la sécurité d'Israël. C'est ainsi qu'en son temps, tel général français justifiait les tortures en Algérie et tel autre, à la retraite, les couvrait. Mais alors, il faut choisir. Ne pas faire semblant, par exemple, de pratiquer l'angélisme diplomatique, comme ce conseiller de M. Begin, qui, à propos de l'O.L.P., déclarait sans rire qu'Israël « ne négocierait pas avec des assassins »... Si on ne veut vraiment pas se commettre avec de méchantes gens, il faut commencer par mettre un terme chez soi à des « pratiques répugnantes pour la conscience de l'humanité », bref balayer d'abord les ordures devant sa propre porte...

Israël a trouvé des « Henri Alleg » pour dénoncer courageusement ce qui salit le mot Juif. On attend toujours — pour l'honneur du judaïsme — que des « François Mauriac » prennent la plume et aient l'honnêteté de dire que Théodore Herzl (4), l'auteur de « L'État Juif » n'avait pas prévu cela et que cette Thora qu'ils vénèrent, l'interdit (5)...

(4) Fondateur du sionisme politique.

(5) « Tu n'opprimeras pas ton prochain », Lévitique, 19, 13.

Terrorisme : refuser les amalgames

Seize novembre 1977. La chambre d'accusation de Paris donne en début d'après-midi un avis « favorable partiel » à la demande du gouvernement ouest-allemand d'extrader Klaus Croissant. La chambre rejette en effet une série d'accusations contenues dans le dossier des autorités de Bonn, mais en retient une, celle d'avoir « mis sur pied et fait fonctionner un système d'information... et favorisé par fourniture de correspondance les agissements d'une association de malfaiteurs ».

Alors que les quatre défenseurs français de l'avocat allemand ont fait enregistrer leur recours auprès du Conseil d'Etat, l'avis judiciaire est précipitamment converti par le gouvernement français en décret d'extradition. Déjà, un hélicoptère de la Bundeswehr piaffe près de la frontière allemande, en attendant son passager. En pleine nuit, Me Klaus Croissant est embarqué à destination de la République fédérale. Il allait y être incarcéré à la prison de Stuttgart-Stammheim, où trois de ses clients, Andreas Baader, Jan-Carl Raspe et Gudrun Ensslin avaient été trouvés « suicidés » un mois auparavant.

Bonn a salué avec une vive satisfaction l'empressement de Paris à lui livrer Klaus Croissant. Les autorités fédérales y voient le témoignage d'une volonté européenne de combattre le terrorisme. C'est la confusion entretenue entre d'une part des actes terroristes injustifiables, et d'autre part les droits de la défense et le droit d'asile politique qu'il convient de refuser.

POURQUOI LE PHENOMENE FRA ?

Mais d'abord quelques questions.

Pourquoi la violence minutieuse du groupe Baader-Meinhof ? Pourquoi le phénomène Fraktion Rote Armee ? Pourquoi en Allemagne précisément ?

On peut schématiquement résumer comme suit le diagnostic politique qui sert de fondement à l'activité terroriste de la FRA. *Le fascisme qui gangrène déjà la société ouest-allemande, menace le monde entier. Il s'appuie sur l'énorme potentiel économique de l'impérialisme allemand, est servi par la social-démocratie, nourri par l'atonie des masses populaires. Seule la pratique de la guérilla urbaine peut, en démontrant la vulnérabilité de l'appareil d'Etat, sortir le peuple de son inertie et faire obstacle à l'avènement du fascisme mondial.*

L'analyse est aberrante. La société ouest-allemande n'est pas fasciste; la social-démocratie n'est pas seule à jouer un rôle politique dans le pays. Pourquoi oublier la CDU/CSU ? Pour le surplus, le terrorisme loin de secouer l'atonie des masses, scelle l'union sacrée autour du « modèle allemand », autour du chancelier Schmidt. Le groupe Baader-Mainhoff a réussi à assurer des funérailles nationales à un ancien SS, nommé Hans-Martin Schleyer, porte-drapeau du patronat allemand, et promu martyr. Le quadrillage policier de la République fédérale, la frénésie dans la délation ont atteint en octobre 1977 des sommets inégalés. Par la radio, la télévision, dans les aéroports et les gares, sur les routes et les autoroutes, sur les marchés, dans les grands magasins, le martèlement des appels à « arrêter le terrorisme » a été incessant. Et les réponses (le plus souvent anonymes) à ces appels — empressées, innombrables...

Les communistes condamnent le terrorisme. Ils le condamnent au nom de la confiance qu'ils ont dans l'action des masses, au nom du prix qu'ils attachent à la démocratie. Quand, dans leur lutte contre l'occupant nazi — qui, lui, organisait le terrorisme d'Etat — les communistes se sont servis notamment d'armes et d'explosifs, ces actions s'inscrivaient dans une stratégie politique de résistance populaire, une stratégie de rassemblement des forces antifascistes et de défense du niveau de vie des masses. Cette stratégie est étrangère au terrorisme d'Andreas Baader ou d'Ulrika Mainhof. L'Allemagne fédérale n'est pas un territoire occupé et Helmut Schmidt n'a pas accédé au pouvoir à la faveur d'un putsch. Il reste à la classe ouvrière, au peuple allemand, des moyens efficaces pour combattre l'autoritarisme croissant et à coup sûr inquiétant du pouvoir. Il est vrai qu'il est plus difficile d'organiser une manifestation de masse, une grève unitaire, d'entraîner des centaines de milliers de femmes et d'hommes à la conscience politique et au combat — que d'enlever un chef d'entreprise ou d'abattre un diplomate. La démocratie est d'un usage plus malaisé que le recours désespéré à la violence de quelques héros illuminés — même s'ils font le sacrifice de leur vie. La démocratie exige patience et confiance. Mais il n'y a pas de raccourcis possibles : le terrorisme, loin d'être un raccourci, écrase les masses et sert la répression.

On sait que la plupart des membres du groupe Baader-Meinhof sont issus de la bourgeoisie, et que leurs liens avec la population « ordinaire », leur connaissance des réalités sociales sont ténus.

Une sociologue britannique Jillian Becker, souligne pour sa part l'influence qu'a pu exercer le luthérianisme sur certains jeunes terroristes. Ainsi, montre J. Becker, Ulrika Meinhof et Gudrun Ensslin sont toutes deux filles de pasteurs. Leurs pères ne sont pas des pasteurs ordinaires, ils ont résisté au nazisme sur des bases essentiellement morales et religieuses. Le goût de la spéculation métaphysique, le culte du devoir procèdent aussi de ce courant luthérien, facteur important de la culture allemande. De Gudrun Ensslin, le romancier allemand Günther Grass dit : « Elle possédait un rayonnement exceptionnel : idéaliste avec le dégoût du compromis inné chez les Allemands. Elle avait un penchant pour l'absolu, pour la solution simple ». Porter le glaive tout à la fois dans le réformisme et dans le péché, et porter ce glaive au péril de sa vie, devait répondre à un besoin d'absolu et de simplicité. Les meurtriers de Hans-Martin Schleyer ne se sont-ils pas présentés à l'opinion comme des justiciers, mettant un terme à « une vie corrompue » ?

SOCIETE BLOQUEE

Mais là n'est pas l'essentiel. Pour répondre à la question « Pourquoi le phénomène Rote Armee en Allemagne précisément ? », il faut surtout voir, fût-ce très superficiellement, pourquoi la société allemande passe à juste titre pour une société *bloquée*.

Un rappel s'impose, qui pourra être éclairant.

Le gouvernement de Bonn qui a réclamé avec morgue l'extradition de Me Klaus Croissant, répond par un silence pesant à une demande d'extradition du gouvernement démocrate-chrétien d'Italie. Le Premier ministre Andreotti réclame en effet en vain depuis le 17 août dernier le renvoi à Rome de l'ancien SS Joachim Kappler, responsable du massacre en 1943, des Fosses Adréatiques, évadé de sa prison (ou, plus exactement de l'infirmerie où il était soigné) et rentré dans la mère-patrie. L'évasion de Kappler a bouleversé l'opinion italienne; elle a été saluée en Allemagne comme un exploit sportif et humaniste. Il y a des raisons historiques à cette différence profonde de sensibilité. Si l'Italie était fasciste avant que l'Allemagne ne devint nazie, elle a réglé elle-même ses comptes avec le fascisme. C'est un mouvement de résistance populaire très large qui en a décousu avec le régime mussolinien et qui a contribué à chasser l'occupant hitlérien. En Allemagne fédérale par contre, le fascisme a été vaincu de l'extérieur par une victoire militaire, très vite suivie d'un renversement d'alliances où l'anticommunisme n'a cessé d'être une donnée essentielle. C'est ainsi que contrairement à l'Italie où la Constitution de 1948 porte la marque des combats populaires contre le fascisme, en Allemagne l'antifascisme et ses implications politiques, sociales, idéologiques, sont restés fondamentalement étrangers à l'Etat. La reconstruction y a été entreprise sous le signe de la guerre froide, avec une réinsertion systématique dans l'Etat du personnel administratif et policier qui avait rendu de bons et loyaux services à Hitler. Pour rappel la « décartellisation » a consisté en une véritable bouffonnerie qui a laissé intacte la puissance de la grande industrie.

On peut remonter plus haut. C'est ce que fait par exemple Oskar Negt, professeur à l'université de Hanovre et un des porte-parole d'une « nouvelle gauche » qui cherche à s'affirmer. Le professeur Negt note que de la collaboration entre la bourgeoisie et

L'Etat prussien est née une idéologie antipopulaire qui présente les intérêts et les besoins de la classe ouvrière et des masses comme suspects d'office, parce que « corporatistes » et « contraires à l'intérêt général ». En vertu de cette idéologie encore dominante — et à laquelle, bien entendu, n'échappe pas la classe ouvrière — le révolutionnaire ne peut être qu'un comploteur, œuvrant contre l'intérêt général.

Ce n'est certes pas le parti chrétien démocrate (CDU/CSU), au pouvoir de 1949 à 1969, qui aurait pu intégrer la démocratie dans le patrimoine populaire allemand. Il ne l'a pas voulu : car il s'agit d'une authentique formation de droite, tournée vers le passé, et dont la direction est au moins conservatrice quand elle n'est pas réactionnaire. Ses liens avec le grand capital sont notoires : nombre d'administrateurs ou managers d'importants Konzern siègent dans les instances dirigeantes du CDU/CSU. On a pu dire sans trop de schématisme (de la CSU bavaroise plus encore que de la CDU) qu'elle était le parti de la guerre froide — avec des nostalgies récurrentes —, qu'elle était le parti des riches et des bigots. Si Adenauer a voulu marquer une rupture avec l'hitlérisme, la continuité a en tous cas été assurée par l'anticommunisme sur le plan idéologique et par les liens étroits avec le grand capital sur le plan économique. C'est un pouvoir chrétien-démocrate qui, outre les coups portés contre la gauche chrétienne, a placé le parti communiste (KPD) hors la loi, entendant ainsi intimider toute la gauche.

IMAGES FAUSSES

En dépit de ces pesanteurs, l'image d'une classe ouvrière allemande bien tranquille et domestiquée est aussi fausse que l'image d'un SPD monolithique.

L'Allemagne a connu d'importants mouvements de grèves — « sauvages » ou non depuis 1969 (1). Pour rappel, en 71-72, la classe ouvrière a apporté un appui actif à l'Ostpolitik de Willy Brandt, contre l'aventurisme de la CDU : sidérurgistes, travailleurs de l'automobile et de la chimie ont débrayé et manifesté en masse.

Aujourd'hui, malgré le départ de 600.000 immigrés et le renvoi au foyer de quelque 200.000 travailleuses qui ne sont plus reprises dans les statistiques du chômage, la République fédérale recense près d'un million de chômeurs. Les luttes contre les fermetures d'entreprises sont nombreuses. Hambourg a connu au début de cette année une importante manifestation contre le chômage, appuyée par le syndicat. En dépit des verrous réformistes et gestionnaires, des congrès syndicaux — celui de la métallurgie par exemple — sont souvent turbulents. Même le président de la puissante Confédération syndicale DGB (sept millions de membres, soit environ un tiers des travailleurs syndicaux) met en cause « l'économie de marché » : l'ère des « miracles » est en effet révolue. L'Allemagne pouvait se vanter hier de n'avoir « pas de pauvres et pas de taudis ». Actuellement, elle ne peut escamoter ni ses légions de sans-travail, ni les faillites quotidiennes des petites et

(1) Le syndicat ne « légalise » une grève que si 75 % des travailleurs concernés ont voté pour. Inversement, un accord peut être conclu si 25 % des travailleurs concernés l'approuvent.

moyennes entreprises. La crise détraque profondément tous les mécanismes d'une économie dite invulnérable.

S'il messied d'additionner des poires et des pommes, il convient de prendre en compte la vitalité du mouvement contestataire dans les universités, le courage du DKP, la pertinence des analyses des Jusos (les jeunes du SPD), le fait qu'en pleine hystérie antiterroriste quatre députés sociaux-démocrates aient voté contre la loi modifiant le code de procédure pénale (Interdisant dans certaines conditions tout contact entre le prévenu de terrorisme et son avocat), l'activité de théoriciens marxistes de valeur, la protestation souvent massive contre la prolifération nucléaire.

Il faut savoir aussi que tend à se développer un phénomène nouveau, encore fragile, mais qui pourrait être porteur d'avenir : la jeunesse n'accepte plus d'être culpabilisée par le chômage, alors qu'il arrive encore que des travailleurs âgés, frappés par un licenciement, feignent de poursuivre leurs anciens rythmes de vie, pour éviter que les voisins sachent qu'ils sont sans travail, c'est-à-dire coupables...

SUR FOND DE BERUFSVERBOTE

Mais il est temps d'y venir : ces mouvements se produisent sur fond de « Berufsverbote », ces fameux interdits professionnels qui constituent un élément important du dossier Allemagne fédérale (2).

Tout indique que la mécanique des « Berufsverbote » a été mise en place, précisément au début de la crise, en 71-172, pour empêcher des mises en question fondamentales, pour marginaliser et paralyser la dynamique qui apparaissait porteuse d'un projet alternatif. Ce sera la traque de tout ce qui est « autre ».

Le décret de la conférence des ministres-présidents sur « les principes concernant les forces institutionnelles dans la fonction publique » date de 1972. L'année précédente, le Sénat social-démocrate de Hambourg avait ouvert la voie à l'institutionnalisation des « Berufsverbote ». Mais déjà en 1950, un décret d'Adenauer permettait de renvoyer de la fonction publique « les fonctionnaires, employés ou travailleurs de l'Etat appartenant à des organisations ou participant à des entreprises dirigées contre l'ordre de l'Etat libre et démocratique ».

Ce qu'on appelle « Abgrenzung » (démarcation, ou moins littéralement, fermeture à gauche) est un système politique qui vise à empêcher l'expression libre d'une volonté politique alternative. C'est cela, la « société bloquée ». Si les « Berufsverbote » constituent une clé de voûte de ce système, il est évident que les actes terroristes le servent providentiellement : ils suggèrent que le « modèle allemand » a bien des vertus et qu'il ne faut surtout pas tenter d'aventure à gauche...

« Comme citoyens et comme travailleurs, nous ne vivons pas dans un monde parfait. Une chose est certaine cependant : le monde que veulent nous façonner les terroristes et leurs sympathisants, nous n'en voulons en aucun cas. Heinz Marcisz non plus n'en voulait pas. A preuve, les relations extraordinairement bonnes et humaines qui existaient entre lui et le Dr Schleyer ». Ces paro-

(2) Voir Cahiers marxistes, janvier 1977.

les ont été prononcées le 3 septembre 1977 à Cologne par un militant syndical qui saluait la dépouille mortelle de Heinz Marcisz, chauffeur de Schleyer, abattu lors de l'enlèvement de ce dernier. On y perçoit bien comme l'amalgame entre terroristes et « sympathisants », se marie à un penchant pour la collaboration de classes et à une certaine ferveur pour l'immobilisme.

La traduction en actes du « décret contre les extrémistes » ne s'est pas opérée au même rythme dans tous les Länder. Depuis 1974 cependant, l'harmonisation est effective et les « extrémistes » frappés englobent militants syndicaux et membres du parti social-démocrate.

Les militants de la gauche du SPD ont tenté de faire adopter par le récent congrès de Hambourg de leur parti une résolution réclamant l'abolition des « Berufsverbote ». Ils n'ont pas réussi; la motion adoptée s'élève contre le fait que les candidats à la fonction publique sont tenus d'apporter eux-mêmes la preuve de leur fidélité à la Constitution, mais elle réclame en fin de compte « un manie-ment démocratique et libéral » des interdits. Lors du congrès du SPD de 1973, une motion soutenue par la gauche et demandant elle aussi l'annulation des interdits, avait été rejetée au profit d'une autre qui réclamait « l'atténuation » des « Berufsverbote ».

On évalue le nombre des interdictions à un minimum de trois mille, mais le nombre des enquêtes et donc des victimes est infiniment supérieur. Alors qu'il était encore Chancelier de la république, Willy Brandt déclarait devant les caméras de la télévision allemande qu'il « n'avait pas voulu cela ». « *Nous voulons, dit-il, protéger la Constitution et non pas la vider de sa substance par une chasse aux communistes* ». De fait, la chasse va bon train et a pris les dimensions d'une véritable hystérie policière. Sa fonction est de faire peur, de généraliser les reniements, d'institutionnaliser l'autocensure, d'organiser le silence et l'isolement. Cette vaste opération de décervelage politique a été bien préparée par les journaux de la chaîne Springer.

Faut-il rappeler les propos d'Axel Springer lui-même à cet égard : « *Il est évident pour moi depuis la fin de la guerre que ce que le lecteur allemand ne veut en aucun cas, c'est réfléchir. Mes journaux sont orientés selon ce principe* ». Et « ses » journaux, cela représente quasi toute la presse quotidienne à Hambourg et Berlin, ainsi que 90 % du marché des hebdomadaires dominicaux. Au total : 40 % de la production de tous les quotidiens et hebdomadaires ouest-allemands !

L'HONNEUR PERDU ?

Aujourd'hui, c'est un général allemand peu suspect d'extrémisme (mais jusqu'à quand ?) — le comte Wolf Baudissin — qui déclare à l'« Express » de Cologne : « *Le terrorisme a provoqué une évolution à droite de la Bundeswehr* », et il ajoute : « *Si toute la société glisse à droite, il n'est pas étonnant que l'armée suive le mouvement.* » Ce n'est pas étonnant, en effet.

Pas plus qu'est surprenante l'aggravation quotidienne du climat de suspicion. L'écrivain progressiste Henrich Böll a condamné sans équivoque l'attentat contre Hans-Martin Schleyer. Mais le nombre de lettres de menaces qu'il reçoit depuis l'attentat est en hausse, et de surcroît, ces lettres ont cessé d'être anonymes. On

peut aujourd'hui menacer sans crainte, en signant son propos, l'écrivain qui avait osé réclamer en 1972 pour Ulrike Meinhof « un procès public en bonne et due forme », et qui est l'auteur de « *L'honneur perdu de Katharina Blum* ».

Beaucoup de citoyens allemands se sont reconnus dans Katharina Blum. La suspicion arbitraire, le sentiment d'insécurité, l'aliénation, la peur — c'est un chemin sur lequel l'Etat allemand pousse de plus en plus de gens. Où commence la sympathie avec le terrorisme ? Les milieux patronaux et les dirigeants du CDU/CSU déploient une grande ardeur pour élucider cette question. Voici sur quoi cette ardeur peut déboucher (l'exemple est emprunté à un bulletin officiel du patronat) : « *La propagande du DGB sur l'emploi empoisonne le climat politique et menace la sécurité intérieure de la RFA.* »

On notera que la hiérarchie de l'Eglise catholique encourage cette dangereuse et scandaleuse confusion. Dans un discours prononcé en mars 1975 devant l'Association fédérale de l'industrie allemande, le cardinal Döpfner a déclaré : « Ces attaques, dans une grande mesure idéologique, faites à l'encontre de l'économie sociale de marché ne sont qu'une partie d'une tendance globale qui menace non seulement la libre entreprise, mais encore l'Eglise et notre ordre libéral tout entier. Il s'agit de l'ennemi qui se prépare à éliminer, sous prétexte qu'ainsi l'homme deviendrait vraiment libre, tous les espaces de liberté des individus au profit de prétendues solutions « sociales » et qui sont en fait des solutions étatiques. »

Depuis lors, ceux qui opposent à la fameuse économie de marché, impuissante à juguler l'inflation ou le chômage, une socialisation des moyens de production et une planification démocratique, sont suspects d'activités anticonstitutionnelles.

On comprend mieux dans ce contexte le danger que représentent les atteintes aux droits de la défense : en assimilant, en identifiant systématiquement les avocats à leurs clients prisonniers politiques, le pouvoir en RFA entend aussi museler la défense.

UNE DIMENSION EUROPEENNE

Le problème déborde les frontières de la République fédérale : déjà l'affaire Croissant témoigne de ce qu'une Europe de la répression est en train de s'édifier. Le rôle déterminant de Bonn au sein de la CEE, le poids du parti social démocrate allemand au sein de l'Internationale socialiste donnent consistance à la menace de contagion. La découverte du cadavre de H.-M. Schleyer à Mulhouse a suscité en Alsace l'intervention du Bundes Kriminal Amt, mais aussi un zèle intense de la police judiciaire française, qui s'est livrée à quelque 700 interventions. « *Depuis une semaine, devaient déclarer le 28 octobre les fédérations du Bas-Rhin et du Haut-Rhin du Parti communiste français, l'Alsace est plongée dans une ambiance de quadrillage policier, de contrôles et de perquisitions.* »

Il y a plus. Le 16 novembre, le Parlement européen adoptait à Strasbourg une motion réclamant la mise en place d'une collaboration quasi-institutionnelle entre les gouvernements avec le recours au mécanisme communautaire, et en particulier à la Commission de la CEE, pour mener la lutte antiterroriste. Le Parlement européen demandait à cette occasion la ratification rapide de la Con-

vention européenne pour la répression du terrorisme. Rien ne paraît à première vue plus légitime que d'unir les efforts de ceux qui entendent combattre la violence insensée des émules de Baader. Les problèmes posés par la Convention européenne sont cependant très graves. On ne saurait tolérer que sous couvert d'opposition au terrorisme, la Belgique s'engage à renier des principes de droit, notamment en matière de délit politique. Or c'est de cela qu'il s'agit. Jean Salmon, professeur de droit international à l'Université de Bruxelles, en a fait une convaincante démonstration dans le « Journal des tribunaux » (3).

La Convention européenne pour la répression du terrorisme, qui porte la date du 27 janvier 1977, a cette particularité de ne pas contenir de clause définissant le terrorisme, qui reste une notion extrêmement confuse, et « *strictement non-juridique* », note Jean Salmon. De fait la Convention se borne à prévoir une liste d'infractions qui ne seront pas réputées infractions politiques dans l'hypothèse d'une demande d'extradition, de manière telle que si elle était ratifiée, la pratique de l'extradition se verrait généralisée. Analysant les six types d'infractions que la Convention se propose de soustraire du champ des infractions politiques, Jean Salmon demande : « *Pourquoi refuser le caractère politique à un attentat à la bombe contre une institution étatique, une caserne, un local de la police, alors que l'usage de la torture dans le pays visé peut être notoire ? Pourquoi, sinon que l'on est prêt, une fois de plus, à privilégier la violence étatique, la répression institutionnalisée, le terrorisme d'Etat face à la violence privée ?* » Et l'auteur d'observer que « ce sont de larges pans de la notion traditionnelle de délit politique qui s'écroulent ».

Les auteurs de la Convention semblent eux-mêmes conscients du caractère insolite de leur démarche. Le directeur des affaires juridiques du Conseil de l'Europe admettait, en commentant le document devant la presse à Paris l'an dernier, que l'ensemble du texte représentait « une exception » au droit d'asile politique. Il invoquait, à la décharge de la Convention, l'existence de « soupapes de sécurité », qu'on pourrait aussi appeler des portes de sortie. Mais là encore, il apparaît à l'analyse que les soupapes ne créent guère de sécurité et que les portes s'ouvrent mal.

Certes, le problème n'est pas simple, et on comprend parfaitement les préoccupations causées par les détournement d'avions par exemple. Mais la réponse que propose la Convention est inadéquate, et le but qu'elle prétendait poursuivre (à en croire un rapport explicatif intérimaire) à savoir « ne s'appliquer qu'aux actes particulièrement odieux et graves frappant souvent des personnes innocentes et étrangères aux mobiles de ces actes » n'est pas atteint.

Aussi retient-on l'avertissement de Jean Salmon, qui termine son commentaire pour le « Journal des Tribunaux » : « *Alors que la Belgique n'a jamais été disposée sur un plan bilatéral à se créer de telles obligations (d'extrader) avec les voisins à l'égard desquels elle possède une confiance particulière, on voit mal comment elle se lancerait dans un texte aussi éloigné de ses traditions libérales*

(3) 24 septembre 1977.

de terre d'asile, qu'elle a gardées quasi intactes depuis 1833. On voit d'autant moins pourquoi elle le ferait à propos d'une convention dont l'analyse révèle que son but est moins de réprimer le terrorisme que de réprimer la violence politique interne, qu'elle ait ou non un caractère terroriste, de prémunir en quelque sorte les gouvernements contre toute violence politique, qu'elles qu'en puissent être les justifications. Ce serait là ressusciter une Sainte-Alliance, intervenir dans les affaires intérieures des peuples, et par là, contrevenir tant au principe de non-intervention qu'à celui du droit des peuples à l'autodétermination ».

LA GAUCHE ALLEMANDE ET NOUS

« Notre société est coupable d'avoir favorisé le développement du terrorisme », a déclaré l'écrivain Max Frisch au congrès du SPD, le mois dernier.

De même, dans les « Lettres pour la défense de la république », trente intellectuels de gauche s'emploient à « mobiliser les forces qui risquent bientôt de disparaître en RFA, celles du courage civique et de l'imagination politique ». Leur conviction est que seules la reconnaissance de la nécessité de réformes, et la capacité de mener ces réformes à bien peuvent, à long terme, mettre fin au terrorisme. Il n'est pas indifférent que ce soient des membres du parti social-démocrate qui s'expriment ainsi. Il n'en reste pas moins que ce parti se présente comme celui « de la liberté de l'esprit », et laisse entendre que la lutte des classes est dépassée, puisque « autrefois simple objet pour les classes dirigeantes, le prolétaire assume maintenant sa place de citoyen disposant de droits et de devoirs reconnus égaux » (4). Il n'en reste pas moins que le SPD avec son interclassisme, son idéologie productiviste, son goût de l'autorité assume la fonction d'un parti conservateur : contrôle social des masses, hégémonie de l'économie allemande.

Le combat de la gauche, des forces progressistes en Allemagne fédérale est un combat difficile. Gardons-nous cependant d'invoquer on ne sait quelle incapacité congénitale des Allemands à la démocratie. Il n'y a pas de vocation nationale au fascisme, il n'y a pas de fatalité historique. Tout est en définitive affaire de rapports de forces.

Mais ce rapport des forces ne se clôt pas à l'intérieur des frontières de la République fédérale. Sa dimension européenne est de plus en plus visible.

Aujourd'hui, l'Europe des Neuf est surtout celle du chômage. Elle tend à devenir l'Europe des polices. S'incliner devant cette évolution, c'est contribuer à ce qu'en Allemagne s'accroissent le silence, l'isolement et la peur des démocrates. C'est accepter aussi que se rétrécisse chez nous l'espace des libertés démocratiques.

(4) Programme fondamental du SPD — Bad-Godesberg 1959.

Un statut pour l'enseignement subventionné

Après diverses tribulations juridico-politiques, le projet d'arrêté royal portant statut du personnel de l'enseignement subventionné serait sur le point d'être publié. Ce statut doit uniformiser « autant que faire se peut », et dans la foulée du Pacte scolaire de 1959, les statuts des enseignants des écoles communales, provinciales et des écoles libres, en adoptant comme texte de référence le statut des enseignants de l'Etat. Il avait été promis pour la rentrée de septembre 1977, mais ceux qui s'affairent autour de l'avant-projet ne sont pas encore venus à bout des difficultés et écueils dont il est hérissé.

Première difficulté : les situations objectives des divers enseignants sont très différentes. Puisqu'il est fait référence au statut des enseignants de l'Etat, rappelons que dans ce cas le patron ou pouvoir organisateur est un ministre, responsable devant le Parlement et soumis au contrôle du Conseil d'Etat. Côté communes et provinces, le patron est ou un échevin ou un député permanent, responsable devant une assemblée d'élus communaux ou provinciaux. La distance par rapport à l'école est plus réduite que dans le cadre de l'Etat.

Côté écoles confessionnelles, le pouvoir organisateur n'est pas, comme on le croit souvent, la Conférence épiscopale ou le Secrétariat

tariat national de l'enseignement catholique, mais bien une foule de conseils d'administration d'ASBL, constitués quasi pour chaque école et dépourvus de toute responsabilité politique. La distance ici est nulle entre école et patron.

Il ne suffit donc pas de souhaiter un rapprochement des divers personnels enseignants — nous aussi, nous le souhaitons et nous estimons qu'un statut est une arme indispensable contre l'arbitraire — il faut bien voir que le contrôle démocratique occupe ici et là un terrain très différent... En cas de conflit dans les écoles subventionnées communales et provinciales, c'est le droit public qui est d'application, tandis que dans les écoles confessionnelles, les éventuels conflits relèvent du droit privé.

Il existe pour le surplus dans l'enseignement libre un secteur non-confessionnel qui comprend entre autres : l'école Decroly, l'École ouvrière supérieure, l'École des hautes études commerciales. Ici, le problème posé est celui de la compétence pour ces établissements laïcs, de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel — compétence récusée par les intéressés, on le devine.

VALEURS SPECIFIQUES ?

Deuxième difficulté : la complexité de la notion de « spécificité », dont se réclame l'enseignement catholique. Soyons-y attentifs : il ne s'agit pas d'une affaire à usage interne catholique. Les écoles confessionnelles groupent 57 % du personnel enseignant du pays; les contours et la portée de la « spécificité chrétienne » sont loin d'être innocents et ses retombées juridiques et politiques nullement imaginaires.

Le Conseil général de l'enseignement catholique (CGEC) a redéfini récemment dans une brochure (1) en quoi consiste cette spécificité, raison d'être de l'école confessionnelle. Quand dans son introduction, le CGEC définit les valeurs qu'entend promouvoir l'enseignement catholique, à savoir (alinéa 4.4.) :

- « — la dignité humaine
- le sens des responsabilités
- le sens critique, le jugement et le raisonnement
- le sens de la solidarité, l'esprit de coopération et le sens de la communauté
- le respect de la conscience d'autrui
- la liberté et la capacité de s'exprimer
- l'autonomie
- le développement de sa propre conscience
- l'adaptabilité, la créativité, l'originalité et non la crainte ou la passivité devant le changement
- le développement de toutes les aptitudes... »

(1) « Spécificité de l'Enseignement catholique » — Editions Licap — Bruxelles 1975.

nous tenons à signaler que ces valeurs ne sont pas spécifiques à cet enseignement.

Elles lui ont même été étrangères pendant une longue période historique, et si elles figurent aujourd'hui dans la brochure, c'est sous la pression des forces de progrès.

Par contre, la référence « non seulement verbale mais vécue » au Christ et à l'Évangile (qui figure à l'alinéa 4.5) ne peut évidemment être revendiquée que par l'enseignement catholique. Encore faut-il voir ce que signifie cette référence aux yeux du CGEC, tant pour les parents que pour les enseignants.

Des parents, la brochure admet que leur choix d'une école catholique « ne correspond pas toujours à une option ferme »; on leur demandera donc d'« accepter le projet éducatif », proposé par l'école. Dans la pratique, on peut imaginer qu'au moment de l'inscription des élèves, cette acceptation sera purement formelle dans la plupart des cas.

Rappelons pour le surplus les conclusions d'une enquête menée en 1973 par *La Revue nouvelle* sur les motivations du choix d'une école confessionnelle. « Il ne semble pas que les ouvriers perçoivent l'école catholique comme une institution dont le caractère distinctif se situe au niveau des valeurs religieuses qu'elle incarne. Tout se passe au contraire comme si l'école catholique était située en dehors de l'univers perceptif commun à leur classe sociale et que seules de fortes convictions religieuses pouvaient modifier cette représentation. Par opposition, le comportement de la classe moyenne et surtout celui de la classe supérieure semblent spontanément orientés vers l'école catholique et ce à un point tel que parmi les parents qui n'ont aucune intégration à l'Église, il s'en trouve une majorité pour placer leur enfant dans une école catholique » (2). En d'autres termes, le choix d'une école confessionnelle est le plus souvent un choix *de classe*, et ne procède pas du souci de se conformer à des normes religieuses.

VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

Par rapport aux enseignants du réseau confessionnel, l'attitude du CGEC est moins souple : ils sont employés, donc dépendants du pouvoir organisateur qui formule à leur égard des conditions précises. En substance, ces conditions se localisent dans les articles 3.2.8. et 3.2.9. de la brochure.

- « 3.2.8. Puisque cette mission d'enseigner n'est pas conçue comme une simple transmission de connaissances, mais aussi comme un témoignage vécu de valeurs fondamentales, l'enseignant doit se rendre compte que sa vie privée peut avoir un impact sur la relation pédagogique avec les jeunes.
- « 3.2.9. Dans la mesure où la situation de l'enseignant est en contradiction flagrante et déclarée avec les valeurs chrétiennes fondamentales et avec le projet éducatif de la communauté, cette situation devient incompatible avec l'exercice de la fonction d'éducateur au sein de cette communauté. »

(2) *La Revue nouvelle* : École catholique, école de classe — février 1973.

C'est autour de la traduction de ces principes en articles du statut, qu'ont surgi des obstacles — les plus sérieux venant d'ailleurs de milieux chrétiens, où la représentativité des syndicalistes associés à l'examen des textes a été controversée.

De fait, en vertu des statuts *internes* actuellement appliqués aux enseignants du libre — statut de stabilité, statut disciplinaire, contrat d'engagement et règlement du personnel, constituant ensemble « un tout indivisible » — des licenciements sans préavis ou indemnité ont d'ores et déjà frappé des membres du personnel de l'enseignement libre parce qu'ils divorçaient, ou que, divorcés, ils se remarieraient. Ces mesures ont suscité de vigoureuses oppositions, pas seulement en milieu chrétien.

Par ailleurs, le 8 décembre 1976, la Cour de Cassation rendait un important arrêt en la matière. Elle rejetait le pourvoi d'une ASBL, pouvoir organisateur catholique, contre la décision d'un tribunal du travail; celui-ci avait estimé qu'une enseignante licenciée avait droit aux indemnités de licenciement. L'arrêt de la Cour de Cassation, en confirmant la validité de ce droit, souligne que l'article 17 de la Constitution (liberté de l'enseignement) n'avait pas été violé par la juridiction du travail. Il rappelle néanmoins qu'aux termes de la législation sur le contrat d'emploi l'employeur peut mettre fin au contrat sans devoir motiver sa décision, moyennant préavis ou indemnité. De fait, la législation sur le contrat d'emploi ne prévoit aucune motivation de licenciement, mais l'assortit en principe d'un préavis ou d'une indemnité; elle est d'application dans l'enseignement libre.

Dès lors, la question est posée de savoir si les pouvoirs organisateurs de l'école confessionnelle ne tentent pas de forger, entre le statut du fonctionnaire et celui de l'employé une espèce de statut median qui cumulerait des inconvénients des deux autres : d'une part, la non-stabilité d'emploi de l'appointé et d'autre part une certaine intervention dans la vie privée du fonctionnaire (3).

ENFERMEMENT

Au cours de la conférence de presse organisée le 23 août dernier par le Conseil général de l'enseignement catholique, Mgr Daelemans s'est dit soucieux de la conformité entre le statut interne de l'enseignement libre et les lois coordonnées sur le contrat d'emploi. Cette conformité n'est pas garantie aujourd'hui. Mgr Daelemans a d'autre part affirmé explicitement que la Chambre déontologique mise sur pied en vertu du statut interne de l'enseignement catholique ne se veut pas tribunal de substitution, mais uniquement organe d'avis. Plus récemment, au cours du « Faire le point » télévisé du 20 novembre, le chanoine Grimonprez s'est dit persuadé que la Chambre déontologique répond à la préoccupation très noble d'assurer la stabilité d'emploi, considérée comme « une valeur pour toute la communauté éducative ». Le chanoine n'a pas con-

(3) Il est bon de savoir que le statut du personnel de l'Etat dispose dans son article 69 : « La fiche individuelle de signalement, tenue pour chaque membre du personnel, comporte la relation des faits précis, favorables ou défavorables, susceptibles de servir d'éléments d'appréciation et ayant trait à l'exercice de la fonction ou à la vie privée dans ses rapports avec la fonction ».

vaincu tous ses interlocuteurs : quelle est l'utilité de cette Chambre si on accepte que l'enseignement de l'école confessionnelle relève des lois coordonnées sur le contrat d'emploi ? Nous ne sommes pas seuls à nous demander s'il n'existe pas un réel danger de voir glisser la fonction de la dite Chambre déontologique, de l'instance d'avis vers l'instance juridictionnelle. L'Association belge des juristes démocrates craint pour sa part que les avis de la Chambre, « dans l'hypothèse où ils seraient défavorables aux professeurs, constituent un préjugé de nature à influencer les magistrats des tribunaux du travail saisis ultérieurement. » Ainsi pourrait se créer une espèce de jurisprudence administrative, ayant son poids propre, et un poids nocif.

Nous reviendrons encore sur cet aspect du dossier qui concerne le respect de la vie privée. Mais nous tenons à ajouter une notation à propos de la spécificité de l'enseignement chrétien. Dans le statut interne de cet enseignement, on peut lire à deux reprises : « *L'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique* ». Cette notion d'appartenance qui tend à renforcer jusqu'à l'enfermement un cloisonnement hérité du passé, nous inquiète. Nous le percevons comme un refus d'ouverture, comme un barrage contre tout projet pluraliste, comme la mise en place d'un ghetto.

La résonnance du statut interne catholique tranche avec les conceptions et règlements qui ont cours dans l'enseignement communal, lui aussi subventionné. Dans diverses communes de l'agglomération liégeoise par exemple, des protocoles élaborés avec le concours de la C.G.S.P. règlent les rapports entre pouvoir communal et personnel enseignant. On peut y lire au chapitre des « Devoirs du personnel » : « Les membres du personnel doivent être guidés par le constant souci des intérêts de l'enseignement communal et des élèves qui lui sont confiés ». « Les membres du personnel ne peuvent révéler les faits confidentiels dont ils auraient eu connaissance en raison de leurs fonctions et qui peuvent mettre en cause des personnes ou des réputations ». La confiance dans l'enseignant et l'appel à son sens des responsabilités remplacent ici avantageusement « l'école appartient... » (4).

TOUTES LES LIBERTES CONSTITUTIONNELLES

Mais il nous faut revenir au facteur « respect de la vie privée », puisque l'enseignement confessionnel établit un lien entre sa propre spécificité et certains aspects du comportement de l'enseignant même hors de l'école.

Deux observations à ce propos.

La première, très générale, est un rappel : la loi du 11 juillet 1973 qui modifie certaines dispositions arrêtées en 1959 par le

(4) Une disposition du statut provisoire des enseignants du libre prévoit que « les membres du personnel accomplissent personnellement et consciencieusement les obligations qui leur sont imposées...: ils exécutent ponctuellement les ordres de service et accomplissent leur tâche avec zèle et exactitude ». Ce style évoque un siècle révolu ou la discipline militaire. Pour qui prend-on les enseignants ? Il serait inconcevable que sous prétexte d'harmonisation des statuts par cette disposition se retrouve dans le futur arrêté royal.

Pacte scolaire, comporte un article 12bis libellé comme suit : « *Les statuts du personnel de l'enseignement de l'Etat et du personnel de l'enseignement subventionné garantissent la protection en dehors de l'école, de la vie privée contre les décisions arbitraires du pouvoir organisateur* ».

Cet article 12bis ne pourra être escamoté.

La deuxième observation est d'ordre politique.

On peut admettre que les dirigeants de l'école confessionnelle soient attachés, via leur code moral, à un type de comportement de vie privée. On ne peut admettre par contre qu'un travailleur de l'enseignement, fût-il confessionnel, soit pénalisé sur le plan de l'emploi parce qu'il cesse d'adhérer à ces règles. Il s'est trouvé (et il se trouvera encore, selon toute vraisemblance) qu'un enseignant du libre cesse d'adhérer au code moral de la Hiérarchie, sans cesser pour autant de se référer à l'Évangile.

Les évêques de Belgique, véritable « patron » de l'enseignement catholique ne reconnaissent aucun pluralisme interne dans l'Église. Ils ne peuvent cependant ignorer la multiplicité et la consistance des courants qui la traversent. *Or rien n'autorise de privilégier la liberté de l'enseignement au détriment d'autres libertés constitutionnelles, telles que la liberté d'opinion.*

L'occasion nous paraît bonne de rappeler la volonté des communistes de respecter les choix philosophiques des parents et des élèves. Le parti communiste, qui n'a pas été partie prenante au Pacte scolaire et qui s'est élevé contre le caractère de « grand marchandage au sommet » qu'a constitué ce Pacte, lutte pour une réforme scolaire qui soit effective dans tous les réseaux d'enseignement. Cette réforme doit à nos yeux déboucher sur une école unique, démocratique et pluraliste, où toutes les tendances philosophiques auront droit de cité, et où tous les personnels auront des droits et des responsabilités égaux. Notre critique ne met donc nullement en cause le respect des convictions religieuses; elle met en garde contre une interprétation abusive des conséquences que peut avoir la spécificité du projet éducatif catholique. Arbitraire pour les enseignants. Risque d'enfermement pour les enseignés.

DANGEREUSE AMBIGUÏTE

Sur un tout autre plan, un article du projet d'arrêté royal ajourné — l'article 10 — mérite d'être médité et discuté. Il est ainsi libellé :

Art. 10 — « Sans préjudice des droits de la citoyenneté belge, dont l'exercice doit toujours être respecté, les membres du personnel ne peuvent se livrer à aucune activité qui est en opposition avec la Constitution et les lois du peuple belge, qui poursuit la destruction de l'indépendance du pays ou qui met en danger la défense nationale ou l'exécution des engagements de la Belgique en vue d'assurer sa sécurité. Ils ne peuvent adhérer, ni prêter leur concours à un mouvement, groupement, organisation ou association ayant une activité de même nature ».

Pareil texte figure aussi dans le statut de l'enseignant de l'Etat (art. 12) et nous demandons sa suppression, en raison de sa dangereuse ambiguïté.

Les dangers d'arbitraire sont bien plus réels dans le subventionné que dans l'enseignement de l'Etat, en raison précisément de la décroissance des responsabilités politiques du pouvoir organisateur. L'article 10 pourrait dans certaines circonstances servir d'instrument à une chasse aux sorcières comme en connaît la RFA avec ses « Berufsverbote ».

Cet article, préparé par une note de Gérard Deglin, rédigé par Rosine Lewin, a fait l'objet de débats au sein de la Commission de l'Education nationale du P.C.B.

SANTE ET SOCIALISME

L'expérience de la R.D.A.

Sous ce titre, la Fondation J. Jacquemotte (Forest) et l'Association Belgique-RDA organisent une

Rencontre-débat

JEUDI 15 DECEMBRE, à 20 H

à la Maison du quartier

75, rue Rodenbach, 1180 Bruxelles

Le débat qui par ses nombreuses implications sociales dépasse le domaine du spécialiste sera introduit par le Dr Jacques Lemaître qui a conduit une délégation en RDA.

COURRIER DES LECTEURS

Nous avons le plaisir de publier la lettre qu'un lecteur attentif, Giovanni Carpinelli, lui-même collaborateur de la revue () nous a adressée à propos d'un article paru dans les CM de mai. Il s'agit de « Philosophie et lutte des classes », de Daniel Dory. Ce dernier répond à G. Carpinelli. Le débat reste ouvert...*

D. Dory aborde une question complexe et délicate en quelques pages. L'auteur a évidemment senti la difficulté de la tâche. Il fait allusion dès les premières lignes au « risque de ne pas être compris ou pris au mot, celui-ci étant nécessairement elliptique ». Après cette mise en garde, il serait mal venu de reprocher à Daniel Dory le manque de nuances. Mais il doit toujours être possible de discuter les lignes fondamentales des conceptions présentées, sans s'attaquer aux détails.

Daniel Dory se prononce d'une façon préliminaire pour la non-délimitation du champ philosophique (p. 18). Ce choix devrait avoir pour conséquence un refus de la philosophie en tant que spécialité séparée et codifiée une fois pour toutes. La philosophie aurait alors un territoire qu'il serait dangereux de vouloir considérer d'une manière isolée, sans référence aux disciplines scientifiques qui occupent souvent le même territoire. La philosophie serait un présupposé, un support et un aboutissement du travail scientifique; mais non pas le seul présupposé, ni le seul support, ni le seul aboutissement : une espèce de complément abstrait inévitable, qui pourrait être séparé par commodité d'analyse, mais non régulièrement scindé de la pratique concrète, de l'action sur le terrain ou de la recherche et de l'élaboration intellectuelles, sous peine de tomber dans la métaphysique. Daniel Dory par contre affirme un peu plus loin dans son article que la philosophie est la « science sans objet » (p. 19). Une telle affirmation à mon sens reconstitue la *séparation* entre champ philosophique et champ non philosophique. Elle fait rentrer par la porte la métaphysique qui avait été chassée par la fenêtre. Même l'idéalisme qui selon Daniel Dory (p. 18) aurait pour fonction de déformer la réalité (sans plus ? ici il ne s'agit pas de nuances) avait après tout un objet : les mécanismes de la pensée, les représentations de l'esprit, etc., éléments qui sont loin d'être inexistantes et factices. Si l'idéalisme avait été uniquement une entreprise de mystification, on ne comprendrait pas l'intérêt accordé par Lénine à la *Science de la logique* de Hegel.

C'est vers la fin de l'article que j'ai cru trouver, cependant, les affirmations qui contrastent davantage avec la vision, énoncée par l'auteur au début, d'une philosophie « non délimitée » et avec les considérations développées ensuite sur les différentes sortes de philosophie. Daniel Dory écrit : « Ce n'est pas parce qu'elle ne sert à rien, que la philosophie est peu ou mal enseignée dans notre pays, mais au contraire parce qu'elle n'est que trop utile » (p. 23). Là, j'avoue que je ne comprends pas bien. Quelle philosophie n'est que trop utile ? La philosophie marxiste ? Mais quelles chances a la « philosophie marxiste » d'être correctement présentée par un corps enseignant favorable ou « ouvert », en Belgique ?

Je crois, plus simplement, que le mauvais sort fait à la philosophie dans le système belge d'enseignement ne tient pas à la peur du marxisme; il tient à la méfiance traditionnelle de la classe dirigeante belge envers la théorie. Très souvent, dans les faits, le marxisme n'a pas à se battre, en Belgique, contre une autre philosophie, mais contre une espèce de non-philosophie, un positivisme primaire, qui pour le moment semble tenir encore le haut du pavé et entretenir partout une méfiance bien enracinée contre toute élaboration et réflexion critique de large envergure. C'est cette

(*) = Les interprétations du marxisme » dans CM N° 16 (ancienne série) 1973.

méfiance envers la théorie qu'il faut analyser et combattre, si l'on veut vraiment débloquer la situation de la philosophie marxiste en Belgique et favoriser en même temps la remise en question de l'ordre social existant. Par contre, la bataille pour l'enseignement de « la » philosophie risquerait, dans les conditions actuelles, de pourvoir, si elle était gagnée — ce qui me semble hautement improbable —, une tribune supplémentaire aux trop nombreux spécialistes du bavardage sur l'humanisme.

Et puis, et surtout : Daniel Dory parle d'enseigner la philosophie, d'apprendre la philosophie (p. 23 toujours). Quelle philosophie devrait-on enseigner ou apprendre ? Celle de Marx ? Celle de Lénine ? Celle de Gramsci ? Celle d'Althusser, qui comme Lénine, comme Gramsci, n'est pas un « pur interprète » de Marx ? Y a-t-il « une » philosophie marxiste, « un » marxisme, que l'on pourrait « enseigner » ou « apprendre » en étant sûr de ne pas opérer un choix partiel et déformant ? On peut enseigner, et apprendre, la terminologie (cfr. Lalande, par exemple), l'histoire de la philosophie, ou encore une philosophie déterminée. Mais vouloir enseigner ou apprendre « la » philosophie, cela revient justement à faire de la philosophie une spécialité séparée et codifiée. On pourrait m'objecter qu'il y a toujours moyen de présenter un certain marxisme et de préciser en même temps qu'il ne s'agit pas du marxisme éternel, que le marxisme éternel n'existe pas, que le marxisme aussi évolue... Mais si l'on multiplie les affirmations péremptoires et les définitions tranchantes, l'allusion à la relativité historique de toute philosophie risque de se transformer en une clause de style sans importance. En définitive, la présentation historique d'un marxisme non arrêté est un beaucoup meilleur remède contre tout danger de dogmatisme. Peut-être Daniel Dory est-il d'accord avec cette conclusion. Cependant je ne crois pas avoir fait œuvre inutile en écrivant cette lettre, car certaines formulations de l'article considéré semblent avoir en vue une conclusion différente.

Giovanni Carpinelli, Bruxelles

DANIEL DORY REPOND

La lettre de G. Carpinelli soulève une série de questions importantes concernant la philosophie, ses fonctions et son enseignement. Avant de répondre aux différents points de son développement, je tiens à souligner l'intérêt réel de ce texte en vue du débat de fond sur la philosophie dont nous avons tant besoin. En effet, l'époque où une ligne philosophique unique et rigide était proclamée seule vérité ayant été dépassée, nous sommes, et devons être chaque jour davantage, soucieux du débat et de la confrontation des points de vue, qui seuls permettent d'enrichir véritablement le marxisme. Ceci dit, abordons le vif du sujet.

Tout d'abord, une précision quant à la philosophie comme « science sans objet ». Il s'agit, bien sûr, par là d'entendre que la philosophie n'a pas d'objet spécifique, qui lui soit propre. Elle est ainsi repérable parmi les autres savoirs à la fois par cette absence de domaine et par sa potentialité de les englober tous mais à un niveau d'objectivité différent (1). La non-délimitation du champ philosophique découle de cette constatation préalable. Il ne faut pas en conclure l'inexistence de la philosophie mais au contraire, à partir de là, essayer d'analyser les différentes déterminations qui pèsent sur elle et qui lui assignent provisoirement du champ, un objet et une histoire.

Cette démarche aboutit pour Carpinelli à rétablir la métaphysique. Cette accusation est à la fois vague et non fondée : vague car il ne précise pas s'il entend métaphysique comme méthode (par opposition à dialectique) ou bien comme système plus ou moins cohérent de théories idéa-

(1) Comme exemple de cette différence de niveau d'objectivité qu'on songe aux ordres de questions distincts se posent au sujet de la théorie de la relativité, le physicien expérimentateur et le philosophe pour qui cette théorie confirme dans un secteur du monde la liaison des catégories d'espace et de temps.

listes (2); non fondée car quel que soit le sens que l'on donne au terme métaphysique la critique porte à faux. On m'épargnera de démontrer que je n'aboutis à un « système d'idées et de thèses (...) qui prétend expliquer le monde par des principes surnaturels et immatériels — le plus souvent par Dieu » (3), ou encore à un système spéculatif sur la philosophie. De même, le fait de combattre l'idée qui postule de l'existence de LA philosophie, (en tant qu'entité donnée une fois pour toutes), ne me semble pas procéder de la méthode métaphysique (qui considère les objets dans leur immobilité et leur isolement) alors que précisément je m'efforce de parvenir à une conception dialectique tenant compte de la mouvance, de l'évolution et du changement, non pas dans la philosophie, mais de la philosophie.

En ce qui concerne l'idéalisme, dans « Philosophie et lutte des classes » j'ai bien souligné qu'il avait pour fonction d'offrir un reflet déformé du réel; je n'ai évidemment pas dit que l'idéalisme est tout entier et uniquement un reflet déformé. Loin de moi l'idée de confondre objet et fonction. Il n'en reste pas moins que dans le schématisme inévitable de l'article en question, cette nuance n'était pas apparue avec suffisamment de netteté, Carpinelli a donc tout-à-fait raison d'avoir soulevé cette question. Toutefois lorsqu'il aborde quelques mots plus loin l'intérêt de Lénine pour la « Science de la Logique » de Hegel, il commet un contre-sens. Ce qui intéresse Lénine chez Hegel, ce n'est pas l'idéalisme, qu'il met en quelque sorte entre parenthèses, mais la méthode dialectique, qui jouit d'une indépendance relative au sein du système hégélien. Ceci est clairement exprimé par Lénine : « D'une manière générale je m'efforce de lire Hegel en matérialiste : Hegel, c'est le matérialisme mis sur la tête (d'après Engels (4) c'est-à-dire, j'élimine en grande partie le bon Dieu, l'Absolu, l'Idée pure, etc. » (5).

Carpinelli aborde ensuite le problème de l'enseignement de la philosophie, en faveur duquel je me suis prononcé. Deux questions sont soulevées ici : d'abord pourquoi la philosophie est utile, et ensuite quelle philosophie faut-il enseigner. Lorsque je prends position en faveur de l'enseignement de la philosophie « en général » (6), j'ai avant tout en vue deux idées; d'abord l'initiation à la problématique de l'actuel débat idéologique (par exemple l'unité matérielle du monde, l'avenir de l'humanité, le déterminisme, la liberté, le « sens » de l'histoire, etc., etc.). Au sujet de toutes ces questions l'idéologie dominante fournit une réponse « qui va de soi », qui exclut la problématique même au profit de fausses évidences. Il est donc important de fournir à la jeunesse une vue des différentes options et un aperçu du débat. A ce sujet je pense qu'une mauvaise ou incomplète introduction vaut mieux que le silence. Ensuite, et là je rejoins assez Carpinelli, s'il est vrai qu'une sorte de non-philosophie sévit en Belgique (ce qu'il convient de nuancer), elle est du domaine de l'implicite, la possession et le maniement de concepts d'ordre philosophique (aussi) est donc une condition absolument nécessaire à sa critique. Mais l'histoire, par exemple, n'est pas moins importante dans la perspective dans laquelle nous nous plaçons. Personne de sérieux ne contestera qu'en Belgique elle est fort mal enseignée; en découle-t-il qu'il faille la supprimer des programmes ?

(2) Sur les sens du mot métaphysique, on peut consulter, en première approche les « Principes élémentaires de Philosophie » de Georges Politzer, Editions Sociales, p. 271.

(3) Politzer, Op. Cit.

(4) « ... enfin de compte, le système de Hegel ne représente qu'un matérialisme mis la tête en bas d'une manière idéaliste d'après sa méthode et son contenu ». Friedrich Engels, Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande. Editions Sociales, p. 30-31.

(5) V. Lénine. Cahiers Philosophiques, Editions Sociales, Paris. Editions du Progrès, Moscou, p. 102, ou dans Œuvres, T. 36, même pagination.

(6) Sur la question de la légitimité de parler de « la philosophie », cf « Marxisme et Lutte des Classes », p. 18.

Ainsi la question de savoir quelle philosophie doit être enseignée (et comment) se trouve en quelque sorte dédramatisée. Les modalités de cet enseignement ne sont pas à l'ordre du jour du débat actuel, il faudra certainement y revenir en temps opportun. Mais prétendre que cet enseignement offrirait, s'il était acquis, une tribune supplémentaire à l'idéologie dominante, me semble faux et caricatural. On comprend mal alors que la bourgeoisie rate volontairement une aussi belle occasion de répandre son idéologie, alors qu'elle a théoriquement les moyens de se l'offrir !

Carpinelli, dans le dernier paragraphe de son texte se pose la question de savoir quelle est la philosophie dont je préconise l'enseignement. J'ai répondu pour l'essentiel ci-dessus à cette question. Il n'y a pas un marxisme (7) de Lénine, de Gramsci, d'Althusser, etc. Pour moi il n'y a que le marxisme, qui comprend et englobe les différents apports dans leur spécificité et originalité, et qu'on ne peut découper comme un fromage, entre les parts de Pierre, Paul ou Jacques.

Les remarques qui précèdent montrent, je l'espère, qu'en souhaitant que la philosophie soit enseignée, je parle de la problématique et non pas de l'entité plus ou moins vague que je critique sous le couvert de LA philosophie. Il me semble toutefois que Carpinelli n'a pas saisi toute la portée de ma critique envers ce concept, comme preuve de ceci je citerai une des dernières phrases de son texte : « Mais si l'on multiplie les affirmations péremptoires et les définitions tranchantes, l'allusion à la relativité historique de toute (8) philosophie risque de se transformer en une clause de style sans importance ».

Carpinelli critique ici le premier terme de la phrase qui reflète selon lui mon opinion. Or s'il est certain que les philosophies sont sujettes à la relativité historique, ce n'est pas sur ce point que portent mes remarques, mais sur le fait de la relativité historique de ce que par commodité on appelle la philosophie toute entière, (dans sa nature, dans sa pratique, dans son usage, etc.) et ceci est tellement peu une clause de style, qu'une grande part de notre discussion ici tourne autour de cette question.

Enfin, s'il était établi qu'une présentation historique du marxisme (9) parvenait à éviter une histoire dogmatique du marxisme, j'y souscrirais bien sûr dans l'enthousiasme.

On sait que ce n'est pas le cas, et que le danger de dogmatisme trouve ses racines dans des causes plus profondes que celles relevant de la seule méthode. Ceci dit, je ne pense pas qu'on puisse trouver dans la seule sphère théorique le remède au dogmatisme; si la théorie doit avoir l'ambition de mettre le monde en question, elle doit, me semble-t-il, laisser la pratique répondre à quelques-unes de ses interrogations. Ce que la pratique fait, d'ailleurs, avec ou sans l'autorisation des théoriciens.

En terminant cette brève réponse, je tiens encore une fois à remercier G. Carpinelli de sa critique vigilante. Des divergences argumentées étant pour un auteur infiniment plus précieuses que de vagues compliments.

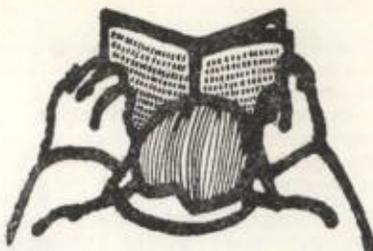
Daniel Dory

(7) Je substitue volontairement marxisme à philosophie dans le but de décaler le problème d'une apparente obscurité, et qui n'est pas une question d'écoles.

(8) Souligné par moi.

(9) Que je ne rejette pas du tout comme voie d'accès didactique, bien que je ne pense pas que ce soit la plus commode.

Livres



Le statut marxiste de la philosophie

par Georges Labica

Lisez bien le titre : *Statut marxiste* de la philosophie et non statut de la *philosophie marxiste*. La nuance est importante car elle indique déjà la conclusion à laquelle aboutira Georges Labica : pour un marxiste, pas de philosophie. Et elle précise la portée de son projet : prendre comme objet la question de la philosophie dans son rapport au marxisme sous une double acception : Qu'en est-il de la philosophie *pour* le marxisme ? Qu'en est-il de la philosophie *dans* le marxisme ?

Cela nous vaut un ouvrage qui a le double mérite d'être clair et solidement documenté où Labica expose la formation de la pensée marxiste en analysant sa lente élaboration. Jusqu'en 1845, Marx et Engels ont cheminé séparément, encore que leur démarche fut parallèle, mais après leur rencontre à Paris, ils cheminent ensemble, totalement unis. Et Labica décrit en détail leur itinéraire intellectuel, théorique et politique, au cours des années qui précèdent le *Manifeste*, itinéraire dont les étapes sont marquées par les *Manuscrits de 44*, la *Sainte famille*, les *Thèses sur Feurbach*, l'*Idéologie allemande* qu'il nous fait parcourir en suivant les méandres et les va-et-vient incessants.

Où ce cheminement obstiné les a-t-il conduits ? La réponse de Labica est nette : Marx et Engels en finissent une fois pour toutes avec ce qui se nommait alors la *philosophie*. L'*Ausgang* (sortie) dont il est question dans le titre de la

brochure d'Engels (« Ludwig Feuerbach et la fin (Ausgang) de la philosophie classique allemande ») n'annonce pas seulement la fin d'un type déterminé de philosophie mais la *sortie* hors de toute philosophie.

Marx et Engels en resteront-ils là ? Ou bien partiront-ils de là pour élaborer « une philosophie nouvelle, moderne, scientifique » ? Ces termes hérissent Labica, non sans raison car ils évoquent la possibilité d'utiliser la philosophie comme instrument pour masquer des pratiques politiques, d'introniser une *philosophie officielle*. « Cela s'est vu », note-t-il, et c'est vrai. Mais cette utilisation pervertie de la philosophie implique-t-elle la disparition nécessaire de toute philosophie pour un marxiste ? Je ne le crois pas. La *rupture* proclamée à l'époque de l'*Idéologie allemande* constitue l'aboutissement d'un long cheminement. Elle marque une étape et Labica le souligne : « A cette étape où nous sommes arrivés, constate-t-il, nous n'en sommes point encore au moment où Hegel arrive *dans* le marxisme — moment qui coïncide avec l'accomplissement de la critique de l'économie politique; nous en restons à la « décomposition de l'esprit absolu... ». Dès lors le problème ne se posera-t-il pas autrement une fois cette étape franchie ? Labica lui-même ne le laisse-t-il pas entrevoir quand, anticipant sur la période ultérieure, il se demande pourquoi Engels aura par la suite « la responsabilité de définir la *philosophie marxiste*, dans l'*Anti-Dühring* et le *Ludwig Feuerbach* en particulier » ?

« Au prochain voyage ! », écrit Labica au terme de cet ouvrage dont la qualité fait espérer que la

suite qu'annonce ainsi son auteur lui fournira bientôt l'occasion de proposer sa réponse à ces questions.

P. J.

Georges Labica. *Le statut marxiste de la philosophie*. Collection « Dialectiques ». Editions Complexe, rue du Châtelain 8 b, Bruxelles. Un volume de 396 pages.

Sur la dialectique

Ce volume réunit le texte des conférences sur la *dialectique* données à Paris en 1975 dans le cadre du CERM (Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes). Ces exposés furent présentés par E. Babilbar, Guy Besse, J.P. Cotten, P. Jaeglé, G. Labica et J. Texier. Leur lecture nécessite une certaine connaissance du marxisme car ce cycle de conférences était destiné à permettre à des spécialistes de confronter leurs idées sur des problèmes controversés souvent complexes.

Si ces textes ne présentent pas tout le même intérêt, on y trouve souvent des réflexions intéressantes et stimulantes. A titre d'exemple : l'exposé de Jacques Texier sur la détermination du développement historique par l'économie « en dernière instance », problème dont les implications sont importantes pour saisir les relations des superstructures vis-à-vis de l'infrastructure.

P. J.

Editions Sociales, Paris. Un volume de 316 pages.

Mauvaises pensées d'un travailleur social

Par J.M. Geng

Le ton, d'emblée, est donné : « à force de ne pas appeler un chat un chat, on nommera pédagogie la répression et aide sociale le contrôle social. Ou encore : usager (d'un service) la victime (d'un sévice) ». Ce livre est fait de provocations, il tourne en dérision

le « sérieux » qui assure la bonne conscience des maîtres à penser du travail social. Mais qu'on ne s'y trompe pas : derrière tout cela, il y a une grande rigueur d'analyse, réellement dialectique; de contradictions en contradictions; la face cachée du travail social — sa dimension politique — est amenée en pleine lumière.

L'auteur s'attache d'abord à passer au crible le « champ social ». Sous quelles formes s'exerce « l'assistance sociale » ? Comment se divise et se subdivise en multiples spécialisations la catégorie des travailleurs sociaux et qui est servi par une telle parcellisation ? De la situation française à la nôtre, les rapports seront sans peine établis par le lecteur.

Dans le chapitre suivant, J.M. Geng aborde les « pratiques altruistes (capitalisme et philanthropie) ». Il n'est pas indifférent que le travail social soit encore très largement marqué par une idéologie (et une structure) imprégnée de bénévolat. Cela est la manière « logique » (si l'on peut dire !) qu'a le capitalisme d'appréhender le phénomène de l'inadaptation, « la gestion libérale de l'inadaptation par le capitalisme : (...) la colonisation des exclus par les bons sentiments. »

Si, dans le « domaine » (?) du travail social, l'idéologie libérale s'appuie encore très fréquemment sur des structures directement répressives (que l'on pense à nombre de « maisons d'enfants »), le fin du fin est de nos jours de déguiser cela sous un fatras de théories et d'« approches » que l'auteur regroupe sous le terme de « psychomédicalisation » : utilisation des tests, intervention des psychiatres, jargon de type psychanalytique — voilà l'inadapté comme « cas », objet d'un « traitement », entre les mains de « techniciens ».

Le chapitre suivant tourne autour d'un refrain :

« La cour est sombre
La soupe est pas-bonne
La directrice est célibataire
La pédagogie est institutionnelle »

Description, on l'aura sans doute deviné, d'un foyer de « semi-liber-

té » : oui, décidément, l'institution où l'on « place » sert à déplacer sur son terrain les problèmes de ceux qu'on lui envoie — elle y trouve sa propre justification, elle évite à la société toute contestation « mal-placée ». « Que faire » s'interroge d'auteur en fin de chapitre ? En attendant cet éclatement des « institutions », qui, plus que probablement, n'est pas pour demain, l'auteur suggère quelques principes de contestation à l'intérieur des institutions actuelles. Tout cela peut être rapproché d'expériences telles que celles décrites dans le très remarquable film italien « Fous à délier ».

Il fallait s'y attendre : au tour maintenant de l'éducateur — exemple type du « travailleur social » ? — d'être interrogé sans ménagement. Cet éducateur « exemple » (on dit aussi « modèle d'identification »), que fait-il d'autre, en définitive, que de réintégrer (ou plutôt de le tenter, car les « échecs » sont bien plus nombreux que les « réussites ») ceux qui sont exclus en volant à tout le monde les raisons qui ont entraîné cette exclusion ! Avis à tous les intellectuels torturés par l'« ambiguïté » de leur rôle : les choses sont on ne peut plus claires !

La formation des travailleurs sociaux est ensuite évoquée. Il y avait encore bien plus à en dire, l'auteur le reconnaît. On trouvera ici néanmoins des éléments fort instructifs : corporatisme du secteur, danger du « poujadisme » sur le plan intellectuel (rejet dédaigneux de la « théorie », correspondant le plus souvent à la peur de se trouver confronté à des éléments critiques), etc.

Après un chapitre consacré à « l'éducation, l'aide sociale et la mort », J.M. Geng s'attache à définir ce qu'il nomme « l'anti-éducateur ». Position difficile de celui qui, ayant découvert la fonction

répressive de la mission qui lui est confiée, se refuserait décidément à la prendre au sérieux, prenant le contrepied de toutes les « évidences » auxquelles on l'a initié.

Mais que signifierait tout cela si l'éducateur n'intervenait pas, directement, dans le combat politique ? Là se trouvent les véritables enjeux. « Lutte qui peut amener, à long terme, dans un processus établissant de nouveaux rapports sociaux, la transformation, voire la disparition historique, de cette catégorie de travailleurs ». Position à laquelle, personnellement, je souscris, mais dont l'expérience montre qu'elle n'est pas aisée à traduire, d'un point de vue stratégique, sur le terrain actuel, dans les rapports sociaux d'aujourd'hui.

Concrètement, l'auteur plaide pour l'engagement syndical des travailleurs sociaux (lui-même ne ménageant pas ses « mauvaises pensées » à l'égard de sa centrale syndicale — la CGT — mais, surtout, à l'égard de ceux qui la critiquent « de l'extérieur »). Ce neuvième chapitre me paraît poser une série de problèmes d'une manière tout-à-fait décisive et éclairante, notamment, pour les travailleurs des maisons d'enfants en Belgique, lancés depuis quelques années à peine dans le combat syndical.

En annexe, on trouvera, entre autres, le « manifeste d'Amiens », texte rédigé par un groupe de formateurs d'écoles d'éducateurs, en France. Sur ce point, la réflexion en Belgique paraît largement en retard sur celle de nos voisins.

Un livre à lire, à méditer, à débattre — un outil de combat pour tous les travailleurs sociaux.

Marc Dugardin.

*Editions du Seuil / Collections
Combat — 1977.*

A paraître dans de prochains numéros :

- La crise sidérurgique
- Problèmes du théâtre pour enfants
- Un débat sur le livre du GEM : « Belgique, pays en voie de sous-développement »
- Bande dessinée et politique
- Histoire et lutte des classes
- Télévision communautaire : pour quoi faire ?

Nous reprenons dans la livraison de janvier 1978 notre rubrique « Revue des revues »

Nous avons besoin de votre appui !
Aidez-nous à trouver nouveaux lec-
teurs et nouveaux abonnés.

Ecrivez-nous pour nous critiquer, nous
apporter des idées, des suggestions.

Ne remettez pas à demain
la souscription de votre abonnement
1978 aux Cahiers marxistes.

Utilisez le bulletin de virement joint à
la présente livraison.

Abonnement ordinaire : 500 F.

Abonnement pour les moins de 25 ans : 250 F.

Abonnement à l'étranger : 600 F.

CCP 000-0188745-80 de la Fondation Jacquemotte
avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F